

Journal Officiel de la République Tunisienne

Annonces Légales, Réglementaires et Judiciaires

TRADUCTION Française

Vendredi 28 Dhoulkaada 1447
15 Mai 2026

N° 57

42^{ème} année

L'administration décline toute responsabilité quant à la teneur des annonces

Sommaire

Constitution de Sociétés	
Sociétés communautaires.....	1390
Gestion de Sociétés	
Homologation de résolutions	1393
Fonds de Commerce	
Vente et location de fonds de commerce.....	1397
Associations, Partis, Syndicats et Syndics	
Constitutions	1404
Homologation de résolutions	1406
Actes Judiciaires	
Ventes aux enchères publiques	1406
Avis aux créanciers.....	1411
Convocations	
Sociétés anonymes	1412
Sociétés à responsabilité limitée	1419
Sociétés unipersonnelles à responsabilité limitée	1419
Autres sociétés	1420
Divers	
Avis au public.....	1420

CONSTITUTION DE SOCIÉTÉS

Sociétés communautaires

Avis au public

A/N445/2026DATE

Bulletin d'information publique 30/04/2026

La dénomination sociale de la société Al-Ahliya : Société locale Al-Ahliya Al BACHAER.

Classification des entreprises : Locale

Le montant du capital social de la société disponible pour la souscription : 5000 dinars

Adresse du siège social : Beniri el maamrat Benguerdene

Sujet d'activité de l'entreprise : Production animale

La période désignée par l'entreprise : 99 années

Date de dépôt du projet de statuts types : 15/04/2026

Nombre d'actions nominales à souscrire : 10 parts

Valeur nominale des actions : 500 dinars

L'établissement bancaire, la succursale régionale de l'établissement bancaire : Banque agricole nationale BNA Médenine

Période de souscription ouverte : Depuis 30/04/2026 au 28/05/2026

Les privilèges attribués conformément aux statuts types de la société : Oui

Approbation des conditions d'admission aux séances publiques et d'exercice du droit de vote : Oui

Accord sur les modalités de répartition des excédents et de constitution de l'épargne : Oui

Convocation à l'assemblée générale constitutive: via la plateforme

Lieu de l'assemblée générale

LISTE DES FONDATEURS :

Nom et prénom :

Nidhal Zaghdoud : Délégation Benguerdene, Gouvernorat Médenine, Adresse Benguerdene

Mhemed Zaghdoud : Délégation Benguerdene, Gouvernorat Médenine, Adresse Benguerdene

Hedi Kardi : Délégation Benguerdene, Gouvernorat Médenine, Adresse Benguerdene.

2026R01491SODB1

AVIS AU PUBLIC

N°372/2026

Date : 06/05/2026

Dénomination Sociale : Société Communautaire Locale l'Abondance

Type de Société : Locale

Capital Social Souscriptible : 5000.000 DT

Siège Social : Sidi Dhaher Bir Ali Ben Khelifa

Objet Social : Projet agricole intégré

Durée de la Société : 99 ans

Dépôt du Projet des Statuts : 07/04/2026

Nombre de Parts Sociales : 10 parts

Valeur Nominale de la Part : 500.000 DT

Etablissement Bancaire : BIAT Bir Ali Ben Khelifa

Période de Souscription : Du 30/06/2026 au 17/07/2026

Avantages prévus : Oui

Conditions d'admission et droit de vote approuvés : Oui

Conditions de répartition des excédents et réserves approuvées : Oui

Convocation à l'assemblée constitutive : Via la plateforme numérique dédiée

Lieu de l'assemblée : Sidi Dhaher Bir Ali Ben Khelifa.

Liste des Fondateurs :

Nom et prénom :

Najet ben Ameer : Délégation Bir Ali Ben Khelifa, Gouvernorat Sfax, Adresse Sidi Dhaher

Fouzia Helal : Délégation Bir Ali Ben Khelifa, Gouvernorat Sfax, Adresse Sidi Dhaher

Hamida Bdida : Délégation Bir Ali Ben Khelifa, Gouvernorat Sfax, Adresse Sidi Dhaher

Mabrouka Dokhan : Délégation Bir Ali Ben Khelifa, Gouvernorat Sfax, Adresse Sidi Dhaher

Asma Ben Chedli : Délégation Bir Ali Ben Khelifa, Gouvernorat Sfax, Adresse Sidi Dhaher.

2026R01499SODB1

AVIS AU PUBLIC

Numéro d'ordre 477/2026

Date : 06/05/2026

Dénomination sociale de la société communautaire : Société Communautaire Locale "Al-Fajr"

Catégorie de la société : Locale

Montant du capital social de la société souscriptible : 5000.D

Adresse fixée pour le siège social de la société : Kobbet Lagha

Objet de l'activité de la société : Projet agricole intégré

Durée fixée pour la société : 99 ans

Date de dépôt du projet d'acte constitutif type : 17/04/2026

Nombre de parts nominatives à souscrire : 100

Valeur nominale des parts : 50.00 DT

Etablissement bancaire (Direction régionale) : Banque Tunisienne de Solidarité - Agence de Nabeul

Délai ouvert pour la souscription : Du 19/05/2026 au 26/05/2026

Avantages alloués selon l'acte constitutif type : Oui

Approbation des conditions d'admission aux assemblées générales et exercice du droit de vote : Oui

Approbation des conditions relatives à la répartition des excédents et à la constitution de réserves : Oui

Convocation à l'assemblée générale constitutive : Via la plateforme

Lieu de l'assemblée générale constitutive : Selon le Texte de la convocation.

2026R01507SODB1

Avis au public

Référence : 2026/327

Date : 20/04/2026

Dénomination sociale : Société communautaire régionale Al Jawhara

Catégorie de la Société: régionale
Capital Social: 10 000.00 (dix mille dinars)
Adresse du siège social: Rue de l'environnement, Zaouia Sousse
Objet de la société: Elevage de bétail et plantation d'arbres fruitiers
Durée de la société: 99 ans
Date de dépôts du projet des statuts: 02/04/2026
Nombre de parts souscrites: 15
Valeur nominale des parts: 666.67 D
Banque (agence) : Banque Dar El Macharii- Sousse Immeuble El Omrani, rue El Wara, zone touristique Khzama, Sousse
Banque de Tunisie -agence commerciale
Période de souscription : Du 21/04/2026 au 17/05/2026
Avantages particuliers prévus dans les statuts: Non
Participation aux assemblées générales et droit de vote (sous condition) : Oui
Conditions relatives à la répartition des bénéfices et constitution des réserves : Oui
Convocation à l'assemblée générale constitutive : Via la plateforme.
Liste des fondateurs :
Nom et prénom :
Gaidh khalifa : Délégation Zaouia-ksiba thrayat, Gouvernorat Sousse, Adresse Zaouia Sousse
Khamis khalifa : Délégation Zaouia-ksiba thrayat, Gouvernorat Sousse, Adresse Zaouia Sousse
Amna garba : Délégation Zaouia-ksiba thrayat, Gouvernorat Sousse, Adresse Zaouia Sousse.
2026S00645SODB1

Constitution d'une Société Communautaire Régionale

Numéro d'immatriculation : 365/2026

Date : 23/04/2026

Dénomination sociale de la société Civile: Société communautaire Régionale El Amen

Type de société: Régionale
Montant du capital social souscrit: 10 000 dinars
Siège social: Avenue de la République - Boudher- Monastir
Activité: Transport terrestre régulier des personnes
Durée de la société: 99 ans
Date de dépôt du projet de statuts types: 7/4/2026
Nombre d'actions à souscrire: 200 actions
Valeur nominale des actions: 50 dinars
Banque (succursale régionale): Banque Tunisienne de Solidarité-Monastir
Période de souscription: Du 15/05/2026 au 30/06/2026
Privilèges prévus par les statuts types: oui
Acceptation des conditions d'admission aux assemblées générales et d'exercice du droit de vote: oui
Approbation des modalités de répartition des excédents et de constitution d'une épargne : oui
Convocation de l'assemblée générale Constitutive: par la plateforme
Lieu de l'assemblée générale de constitution: Selon texte de la convocation.
Liste des fondateurs :
Nom et prénom :
Houssef Youssef : Avenue Habib Bourguiba Ksibet Mediouni - Monastir
Ahmed Haddar : Cité El Amel - Ksar Hellal- Monastir
Wejdi Sassi : Place Ettahrir-Bannène- Ksibet Mediouni- Monastir
Fahem Béhi : Avenue Habib Thameur- Ksar Hellal- Monastir
Hsan Farhat : Avenue El Habib Abou Kacem Chebbi- Boudher- Ksibet Mediouni- Monastir.
2026S00659SODB1

Avis au Public

N° d'ordre : 145/2026

Date : 08/05/2026

Dénomination sociale de la société communautaire : Société Communautaire Locale "Rawafed"

Catégorie de la société : Locale
Montant du capital social de la société ouvert à la souscription : 5000,00DT
Siège social de la société : Sidi Bouzid Ville, BP 45
Objet de l'activité de la société : Projet agricole intégré
Durée fixée pour la société : 99 ans
Date de dépôt du projet de statuts types : 5/2/2026
Nombre de parts sociales à souscrire : 100
Valeur nominale des parts : 50,00DT
Etablissement bancaire (Agence régionale) Banque Tunisienne de Solidarité (BTS) - Sidi Bouzid
Délai ouvert pour la souscription : Du 11/05/2026 au 10/06/2026
Avantages prévus par les statuts types : Oui
Approbation des conditions d'admission aux assemblées générales et exercice du droit de vote : Oui
Approbation des conditions relatives à la répartition des excédents et à la constitution des réserves : Oui
Convocation à l'Assemblée Générale Constitutive : Via la plateforme
Lieu de l'Assemblée Générale Constitutive : Selon le texte de la convocation.
Liste des Fondateurs :
Nom et Prénom :
Ayoub Boussaadi : Délégation Sidi Bouzid Ouest, Gouvernorat Sidi Bouzid, Adresse Cité Ennour Ouest, Sidi Bouzid
Mondher Chaibi : Délégation Sidi Bouzid Ouest, Gouvernorat Sidi Bouzid, Adresse Cité Ennour Ouest, Sidi Bouzid
Bousaha connu sous le nom de Oussama Saghrouni : Délégation Sidi Bouzid Ouest, Gouvernorat Sidi Bouzid, Adresse Cité Essadakia, Sidi Bouzid.
2026X00722SODB1

Avis au public

Numéro d'ordre : 500/2026

Date : 12/05/2026

Dénomination sociale de l'entreprise communautaire : La société communautaire locale «Al- Fakhira» pour les dattes

Catégorie de la société : Locale
Montant du capital social de la société susceptible d'être souscrit : 5000,00 D
Adresse du siège social de la société : Jad Touil
Objet d'activité de la société : Regroupement, conditionnement, réfrigération et commercialisation des dattes
Durée de la société : 99 ans
Date de dépôt du projet de contrat d'association type : 20/04/2026
Nombre de parts nominatives à souscrire : 500
Valeur nominale des parts : 10,00 D
Etablissement bancaire (agence régionale de l'établissement bancaire) : Banque tunisienne de solidarité - Kébili
Délai ouvert pour la souscription : Du 01/06/2026 au 09/06/2026
Avantages spécifiques prévus par le contrat d'association type : Oui
Approbation des conditions d'admission aux assemblées générales et d'exercice du droit de vote : Oui
Approbation des conditions relatives à la répartition des excédents et à la constitution des réserves : Oui
Convocation à l'assemblée générale constitutive : Via la plateforme
Lieu de l'assemblée générale constitutive : Selon le texte de la convocation.
Liste des fondateurs :
Nom et prénom :
Naji Touil : Délégation Rjim Maatoug, Gouvernorat Kébili, Adresse Rjim Maatoug
Mesbah Thamer : Délégation Rjim Maatoug, Gouvernorat Kébili, Adresse Rjim Maatoug
Ali Benabdelaziz : Délégation Rjim Maatoug, Gouvernorat Kébili, Adresse Rjim Maatoug.
2026X00733SODB1

Avis au public

Numéro d'ordre : 508/2026

Date : 07/05/2026

Dénomination sociale de l'entreprise communautaire : La société communautaire locale «At- Taâzour» pour l'élevage d'ovins

Catégorie de la société : Locale
Montant du capital social de la société susceptible d'être souscrit : 5000,00 D
Adresse du siège social de la société : Jemna
Objet d'activité de la société : L'élevage de bétail et la valorisation de sa production
Durée de la société : 99 ans
Date de dépôt du projet de contrat d'association type : 21/04/2026
Nombre de parts nominatives à souscrire : 10
Valeur nominale des parts : 500.00 D
Etablissement bancaire (agence régionale de l'établissement bancaire) : Banque tunisienne de solidarité - Kébili
Délai ouvert pour la souscription : Du 01/06/2026 au 09/06/2026
Avantages spécifiques prévus par le contrat d'association type : Oui
Approbation des conditions d'admission aux assemblées générales et d'exercice du droit de vote : Oui
Approbation des conditions relatives à la répartition des excédents et à la constitution des réserves : Oui
Convocation à l'assemblée générale constitutive : Via la plateforme
Lieu de l'assemblée générale constitutive : Selon le texte de la convocation.
Liste des fondateurs :
Nom et prénom :
Ridha Mayahi : Délégation Kébili Sud, Gouvernorat Kébili, Adresse Jemna - Kébili
Nabil Miri : Délégation Kébili Sud, Gouvernorat Kébili, Adresse Jemna - Kébili
Mustapha Abed : Délégation Kébili Sud, Gouvernorat Kébili, Adresse Rue Ali Ibn Abi Taleb - Jemna.
2026X00734SODB1

Avis destiné au public

N° : 2026/474

Date : 11/05/2026

Dénomination sociale de la société : Société Communautaire Locale Al Yassamine

Forme de la société : Locale
Montant du capital social souscrit : 5 000,00 D
Adresse du siège social : Ain El Batriya, Zriba, Zaghouan
Objet social : Projet agricole intégré
Durée de la société : 99 ans
Date de dépôt du projet des statuts types : 17/04/2026
Nombre de parts sociales à souscrire : 10
Valeur nominale de la part : 500,00 D
Etablissement bancaire (agence régionale) : Société Tunisienne de Banque - Zaghouan
Délai de souscription : du 12/05/2026 au 20/05/2026
Avantages spécifiques prévus dans les statuts types : oui
Acceptation des conditions de participation aux assemblées générales et droit de vote : oui
Acceptation des conditions relatives à la répartition des bénéfices et constitution des réserves : oui
Convocation à l'assemblée générale constitutive : Via la plateforme
Lieu de l'assemblée générale constitutive : Selon le texte de la convocation.
Liste des fondateurs :
Nom et prénom :
Ines Riahi : Délégation Zriba, Gouvernorat Zaghouan, Adresse Ain El Batriya Zriba
Monia Ben Kilani : Délégation Zriba, Gouvernorat Zaghouan, Adresse Ain El Batriya Zriba
Mohamed Ali Kacem : Délégation Zriba, Gouvernorat Zaghouan, Adresse Ain El Batriya Zriba
Samir Ben Hamouda : Délégation Zriba, Gouvernorat Zaghouan, Adresse Ain El Batriya Zriba
Hassen Ben Mabrouk : Délégation Zriba, Gouvernorat Zaghouan, Adresse Ain El Batriya Zriba.
2026401741SODB1

GESTION DE SOCIETES

Homologation de résolutions

SOCIETES ANONYMES

Nomination d'un Directeur Général COMPAGNIE D'ASSURANCE VIE ET DE CAPITALISATION

HAYETT

S.A au capital de 15 000 000 de dinars

Siège social : Immeuble COMAR,
av.H.Bourguiba 1001 TUNIS

MF: 0033578 V/A/M 000

RNE: 0033578V

CNSS: N°78-97719

En vertu du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue le 20/04/2026 enregistré à la recette des finances, rue Ghandi, Tunis, le 23/04/2026 et le 05/05/2026, sous les numéros 26602062et 26602259 dont un exemplaire a été déposé au Centre National du Registre des Entreprises, le 28/04/2026, il a été décidé de nommer Mr. Lotfi BEN HAJ KACEM Directeur Général de la société pour une durée de trois ans.

2026R01479SANB2

Nomination du Président du Conseil d'Administration

COMPAGNIE D'ASSURANCE VIE ET DE CAPITALISATION

HAYETT

S.A au capital de 15 000 000 de dinars

Siège social : Immeuble COMAR,
av. H.Bourguiba 1001 TUNIS

MF: 0033578 V/A/M 000

RNE: 0033578V

CNSS: N°78-97719

En vertu du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue le 20/04/2026 enregistré à la

recette des finances, rue Ghandi, Tunis, le 23/04/2026 et le 05/05/2026, sous les numéros 26602062et 26602259 dont un exemplaire a été déposé au centre national du registre des entreprises, le 28/04/2026, il a été décidé de nommer Mr. Slaheddine LADJIMI Président du Conseil d'Administration de la société pour une durée de 3 ans.

2026R01480SANB2

BH LEASING

GROUPE BH BANK

Société anonyme

Au capital de 35.000.000 DT

SIEGE SOCIAL : Rue Zohra Faiza -
Immeuble BH ASSURANCE
CENTRE URBAIN NORD - 1082
TUNIS MAHRAJENE

Identifiant Unique : 0587756X

I. En vertu du Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 15 Avril 2026, enregistré à la Recette des Finances de Charguia en date du 24 Avril 2026 sous le N°26705265 quittance n°M056072 déposé au Registre National des Entreprises le 11 Mai 2026 quittance n°2026P32707993, il a été décidé ce qui suit :

- Approbation du rapport du Conseil d'Administration des états financiers arrêtés au 31 Décembre 2025

- Affectation des Résultats 2025

- Quitus aux Administrateurs.

Entérinement de la cooptation d'un nouvel Administrateur

Nomination de Mr Zied BOUDRIGA administrateur indépendant président du comité d'audit.

- Renouvellement des mandats d'administrateurs.

- Fixation du montant des Jetons de présence et rémunération des comités pour l'exercice 2025

- Emission d'un ou plusieurs emprunts subordonnés

II. En vertu du Procès-verbal du Conseil d'Administration du 15 Avril 2026, enregistré à la Recette des Finances de Charguia en date du 11 Mai 2026 sous le N°26806085

quittance n°M062438 déposé au Registre National des Entreprises le 12 Mai 2026, quittance n°2026P37042804, il a décidé ce qui suit :

Renouvellement de la nomination de Monsieur Mohamed MABROUK en tant que Président de Conseil d'Administration.

2026R01509SANB2

SOCIETE POLYCLINIQUE CARDIOLOGIQUE DE NABEUL S.A.

SOCIETE ANONYME

Au CAPITAL DE 8.518.650 DINARS
TUNISIENS

SIEGE SOCIAL : IMMEUBLE
EMERAUDE CENTER, LES
JARDINS DU LAC, LES BERGES
DU LAC, 1053, Tunis

Identifiant Unique : 1236886N

RC : B3141752012

CNSS : 553499-17

En vertu du procès-verbal de la réunion de l'assemblée générale ordinaire du 15 avril 2026 enregistré à la recette de l'enregistrement des actes de sociétés 1er bureau - Tunis le 22 avril 2026 sous le n°26801485 Quittance n°3625 dont un exemplaire a été déposé au centre national du registre des entreprises le 05/05/2026 ainsi le dépôt des Etats Financiers et les rapports du commissaire aux compte il a été décidé ce qui suit :

1- Approuver les Etats financiers relatifs à l'exercice clos du 31 décembre 2025 et le rapport de gestion dans leur intégralité et tels qu'ils ont été présentés par le conseil d'administration;

2- Approuver les conventions et les opérations conclues au cours de l'exercice 2025 visées aux articles 200 et 475 du code des Sociétés commerciales, telles que décrites dans le rapport spécial du commissaire aux comptes;

3- Quitus aux administrateurs;

4- Révision et Modification de la 4ème résolution prise lors de l'assemblée générale ordinaire tenue le 16 avril 2025 et Fixation des jetons de présence pour l'exercice 2026 ;

5- Affectation des résultats;

6- Pouvoirs.

2026R01510SANB2

SOCIETE CLINIQUE LA MARSA S.A.

Société Anonyme

Au Capital de 3.503.000 dinars

Siège Social : 15 avenue de la République, 2078 La Marsa - Tunis

Identifiant Unique : 0082736N

RC : B144751996

CNSS : 00142371-72

En vertu du procès-verbal de la réunion de l'assemblée générale ordinaire du 16 avril 2026 enregistré à la recette de l'enregistrement des actes de sociétés 1er bureau Tunis le 21 avril 2026 sous le n°26801468 Quittance n°3589 dont un exemplaire a été déposé au centre national du registre des entreprises le 07/05/2026 ainsi le dépôt des Etats Financiers et les rapports du commissaire aux comptes il a été décidé ce qui suit :

1- Approuver les Etats financiers relatifs à l'exercice clos du 31 décembre 2025 et le rapport de gestion dans leur intégralité et tels qu'ils ont été présentés par le conseil d'administration;

2- Approuver les conventions et les opérations conclues au cours de l'exercice 2025 visées aux articles 200 et 475 du code des Sociétés commerciales, telles que décrites dans le rapport spécial du commissaire aux comptes ;

3- Quitus aux administrateurs;

4- Révision et modification de la 4ème résolution prise lors de l'assemblée générale tenue le 14 avril 2025 et Fixation des jetons de présence pour l'exercice 2026 ;

5- Le renouvellement de La nomination des administrateurs pour une durée de trois (03) ans expirant lors de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2028 ;

6- Affectation des résultats;

7- Pouvoirs.

2026R01511SANB2

SOCIETE CLINIQUE NORD-OUEST DE BEJA S.A

SOCIETE ANONYME

Au CAPITAL DE 3.789.480 DINARS TUNISIENS

SIEGE SOCIAL: IMMEUBLE EMERAUDE CENTER JARDINS DU LAC, LES BERGES DU LAC, 1053, TUNIS

Identifiant unique : 1086119S

RC : B2410842009

CNSS : 311612-48

En vertu du procès-verbal de la réunion de l'assemblée générale ordinaire du 13 avril 2026 enregistré à la recette de l'enregistrement des actes de sociétés 1er bureau Tunis le 22 avril 2026 sous le n°26801484 Quittance n°3624 dont un exemplaire a été déposé au centre national du registre des entreprises le 07/05/2025 ainsi le dépôt des Etats Financiers et les rapports du commissaire aux comptes il a été décidé ce qui suit :

1. Approuver les Etats financiers relatifs à l'exercice clos du 31 décembre 2025 et le rapport de gestion dans leur intégralité et tels qu'ils ont été présentés par le conseil d'administration;

2. Approuver les conventions et les opérations conclues au cours de l'exercice 2025 visées aux articles 200 et 475 du code des Sociétés commerciales, telles que décrites dans le rapport spécial du commissaire aux comptes;

3. Quitus aux administrateurs;

4. Affectation des résultats;

5. Pouvoirs.

2026R01512SANB2

SOCIETE POLYCLINIQUE CARDIOLOGIQUE DE BIZERTE S.A

SOCIETE ANONYME

AU CAPITAL DE 4.176.956 DINARS TUNISIENS

SIEGE SOCIAL : IMMEUBLE EMERAUDE CENTER, LES JARDINS DU LAC, LES BERGES DU LAC, 1053, Tunis

Identifiant Unique : 1282501Q

RC : B0115832013

CNSS : 324624-62

En vertu du procès-verbal de la réunion de l'assemblée générale ordinaire du 17 avril 2026 enregistré à la recette de l'enregistrement des actes de sociétés 1er bureau Tunis le 27 avril 2026 sous le n°26801571 Quittance n°3776 dont un exemplaire a été déposé au centre national du registre des entreprises le 07 mai 2026 ainsi le dépôt des Etats Financiers et les rapports du commissaire aux comptes il a été décidé ce qui suit :

1. Approuver les Etats financiers relatifs à l'exercice clos du 31 décembre 2025 et le rapport de gestion dans leur intégralité et tels qu'ils ont été présentés par le conseil d'administration;

2. Approuver les conventions et les opérations conclues au cours de l'exercice 2025 visées aux articles 200 et 475 du code des Sociétés commerciales, telles que décrites dans le rapport spécial du commissaire aux comptes;

3. Quitus aux administrateurs;

4. Affectation des résultats;

5. Pouvoirs.

2026R01513SANB2

Société HOPITAL PRIVE EL AMEN S.A

Société Anonyme

Au Capital de 1400.000 dinars

Siège Social : IMMEUBLE EMERAUDE CENTER JARDINS DU LAC, LES BERGES DU LAC, 1053, Tunis

Identifiant Unique : 1170032 L

RC : B24169352010

CNSS : 311896-41

En vertu du procès-verbal de la réunion de l'assemblée générale ordinaire du 14 avril 2026 enregistré à la recette de l'enregistrement des actes de sociétés 1er bureau Tunis le 24 avril 2026 sous le n°26801545 Quittance n°3738 dont un exemplaire

a été déposé au centre national du registre des entreprises le 07/05/2026 ainsi le dépôt des Etats Financiers et les rapports du commissaire aux comptes il a été décidé ce qui suit :

1- Approuver les Etats financiers relatifs à l'exercice clos du 31 décembre 2025 et le rapport de gestion dans leur intégralité et tels qu'ils ont été présentés par le conseil d'administration;

2- Approuver les conventions et les opérations conclues au cours de l'exercice 2025 visées aux articles 200 et 475 du code des Sociétés commerciales, telles que décrites dans le rapport spécial du commissaire aux comptes;

3- Quitus aux administrateurs;

4- Affectation des résultats;

5- Pouvoirs.

2026R01514SANB2

GLOBAL MEDICAL ASSISTANCE S.A

Société Anonyme

Au capital de 189 000 Dinars

**Siège social : 3 Rue de Monastir
Cité Taieb Mhiri, Laouina, 2046
Route de la Marsa, Tunis**

Identifiant Unique : 0994872T

RC : B0118592007

CNSS : 262451-66

En vertu du procès-verbal de la réunion de l'assemblée générale ordinaire du 14 avril 2026 enregistré à la recette de l'enregistrement des actes de sociétés 1er bureau - Tunis le 22 avril 2026 sous le n°26801483 Quittance n°3622 dont un exemplaire a été déposé au centre national du registre des entreprises le 07/05/2026 ainsi le dépôt des Etats Financiers et les rapports du commissaire aux comptes il a été décidé ce qui suit :

1. Approuver les Etats financiers relatifs à l'exercice clos du 31 décembre 2025 et le rapport de gestion dans leur intégralité et tels qu'ils ont été présentés par le conseil d'administration ;

2. Approuver les conventions et les opérations conclues au cours de l'exercice 2025 visées aux articles 200 et 475 du code des Sociétés commerciales, telles que décrites dans le rapport spécial du commissaire aux comptes;

3. Quitus aux administrateurs;

4. Affectation des résultats;

5. Pouvoirs.

2026R01515SANB2

Société Immobilière EL HANA

«SIMHA»

MF : 601865N/P/M/000

Suivant le PV de l'assemblée générale ordinaire du 03 décembre 2025 enregistré à la recette des finances rue Mohamed MAAROUF Sousse au 09 mars 2026 sous le N°26800575 quittance N°M022226 il a été décidé de :

1. De renouveler les mandats des administrateurs.

Monsieur Nader MAALAL.

Madame Leila MAALAL.

Pour les années 2026 - 2027 et 2028

2. De renouveler le mandat de président directeur général.

Monsieur Nader MAALAL

Pour les années 2026 - 2027 et 2028.

Dépôt RNE: 13/05/2026.

2026S00657SANB2

SOCIETE AL KARAMA HOLDING

S.A au capital de 10.000.000 dinars

**Siège Social : Rue du Lac d'Annecy
- Passage du Lac Malawi Les
Berges du Lac 1053 Tunis**

Identifiant Unique : 0922165A

1. En vertu du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire en date du 30 décembre 2025, enregistré à la recette des finances Le Lac - Tunis, le 31 décembre 2025 sous le numéro 25721605, quittance n°5116285, dont un exemplaire a été déposé au Registre National des Entreprises le 08 janvier 2026, la société «AFRICAN AUDICONSULT

SARL» représentée par M. Ridha OUHIBI a été désigné en qualité de deuxième commissaire aux comptes pour les exercices 2024, 2025 et 2026.

2. En vertu du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenu le 19 décembre 2025, enregistré à la recette des finances Le Lac - Tunis, le 23 avril 2026 sous le numéro 26703282, quittance n°42246, dont un exemplaire a été déposé au Registre National des Entreprises le 29 avril 2026, il a été décidé de renouveler le mandat de M. Sami BENJAMAA en qualité de Directeur Général de la société, pour une durée de trois (3) ans à compter du 06 janvier 2026.

3. En vertu du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenu le 30 janvier 2026, enregistré à la recette des finances Le Lac - Tunis, le 10 février 2026 sous le numéro 26701134, quittance n°M15772, dont un exemplaire a été déposé au Registre National des Entreprises le 23 février 2026, il a été décidé ce qui suit :

La nomination à titre provisoire de M. Adel LTIFI en qualité d'administrateur, pour une durée arrivant à terme à l'issue de l'assemblée générale ordinaire appelée à approuver les états financiers de l'exercice 2025.

La désignation de M. Adel LTIFI en qualité de Président du conseil d'administration, en remplacement du M. Tarek HRABI.

L'autorisation de la cession d'une action de la société au profit du nouveau Président du conseil d'administration.

2026401701SANB2

Société de Gestion de la Technopole Sidi Thabet

S.A au capital de 6 139 900 de D

La Société de gestion de la TechnoPole Sidi Thabet, société anonyme au Capital de 6 139 900 dinars siège social : Sidi Thabet 2020 - Ariana, MF : 1062122J/A/M/000

En vertu du procès-verbal du conseil d'administration du 22 avril 2026 enregistré à la recette des finances de Sidi Thabet le 11 mai 2026 sous le numéro 26700785, et enregistré au RNE à la date du 13/5/2026.

Il a été décidé à l'unanimité des membres présents ou représentés de désigner Monsieur Haitham SGHAIER, administrateur représentant le Centre National des Sciences et Technologies Nucléaires, en tant qu'administrateur délégué de la Société de Gestion de la Technopôle de Sidi Thabet pour une période de trois mois renouvelables une seule fois et ce à partir du 01 Mai 2026.

Le mandat de l'administrateur délégué prendra fin lors de la désignation du nouveau PDG et dans tout état de cause au plus tard le 31 octobre 2026.

Le conseil d'administration confère à l'administrateur délégué les pouvoirs gestion de la société comme ceux conférés aux précédents PDG.

2026401716SANB2

NOMINATION DE PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL

MAJESTIC HOTLS S.A

AU CAPITAL DE : 3.300.000 DT

Siège social: 36 AVENUE DE PARIS - 1000 - TUNIS

RNE : 0000970V

Aux termes du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration en date du 28 avril 2026, enregistré à la recette des finances de la Rue Ghandi (Tunis) le 11 mai 2026, sous le numéro 26802407 (Quittance n° M035707), il a été décidé de nommer Monsieur Karim FLISS en qualité de Président Directeur Général, et ce, pour une durée prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2028.

Le dépôt légal a été effectué au Registre National des Entreprises (RNE) en date du 13 mai 2026 sous le numéro d'annonce.

2026401742SANB2

SOCIETES A RESPONSABILITE LIMITEE

Prorogation du mandat du gérant

Société Zit Mateur

Société à Responsabilité Limitée (SARL)

Capital : 120.000 Dinars

Siège social : Zone Industrielle de Mateur - Bizerte

Suivant procès-verbal de l'assemblée en date du 13/03/2026, enregistré à la recette des finances de Mateur le 16 mars 2026 sous le numéro 26700616, et dont un exemplaire a été déposé au Registre National des Entreprises (RNE) le 02/04/2026, il a été décidé de proroger le mandat du gérant, Monsieur Ahmed El May, pour une durée de trois ans à compter de la date de l'assemblée, soit jusqu'au 13/03/2029.

2026R01496SRLB2

STES UNIPERSONNELLES A RESPONSABILITE LIMITEE

METOS

Société Unipersonnelle à Responsabilité Limitée Non-Résidente

Capital social: 12.000 Dinars

Siège social: Rue 6828 - Zone Industrielle Ibn Khaldoun - 2042 Tunis

Identifiant Unique: 1278860H

Suivant procès-verbal de la décision collective extraordinaire du 28/04/2026 (enregistré à la Recette des finances d'El Manar le 05/05/2026 sous Q N° M040745 Enreg N° 26701461, et suivant acte de cession de mille (1000) parts sociales du 28/04/2026 entre la Société Altice France et la Société Intelcia International SAS, (enregistré à la Recette des finances d'El Manar le 05/05/2026 sous Q N°M040750 Enreg N° 26101462), et suivant les statuts mis à jour du 28/04/2026 (enregistré à la Recette des finances d'El Manar le 05/05/2026 sous Q N°M040740 Enreg N° 26701460), l'associé unique a pris les décisions suivantes :

- Cession de parts sociales;
- Adoption des statuts mis-à-jour.

Un exemplaire du PV, de l'acte de cession et des statuts mis-à-jour ont été déposés auprès du Registre National des Entreprises en date du 08/05/2026 sous l'identifiant Unique N°1278860H.

2026401705SRUB2

Clôture de la liquidation de la société GFI TUNISIE

SUARL au capital de 1.000 DT

Siège social: Résidence Riadh Soukra, Bloc Folla, L'Aouina - 2045-Tunis

Identifiant unique: 1515958/R

En vertu du procès-verbal des décisions de l'associé unique du 2 juin 2025 enregistré à la recette des finances la Goulette - Tunis le 23/06/2025 sous le n°25705479, Quittance n°78656, il a été décidé ce qui suit :

- Approuver les comptes définitifs de la liquidation arrêtés au 31/05/2025 après lecture du rapport du liquidateur;
- Donner quitus au liquidateur pour toute sa mission de liquidation.
- Déposer les documents, registres et archives de la société au registre national des entreprises conformément à la Loi.

Le dossier de clôture de la liquidation a été déposé au registre national des entreprises le 05/05/2026 et a fait l'objet de l'annonce n°202651401 publiée au bulletin officiel du RNE n°111 du 07/05/2026.

Le liquidateur informe le public que le produit de la liquidation servira uniquement à payer les frais des formalités juridiques de clôture de la liquidation. Toute personne intéressée peut faire opposition dans un délai de quatre-vingt-dix jours à compter de la date de parution du présent avis conformément aux dispositions de l'article 46 du code des sociétés commerciales.

2026401711SRUB2

FONDS DE COMMERCE

Ventes de fonds de commerce

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous-seing privé, enregistré à la recette des finances d'Elmanar quittance n°M037249 enregistrement n°26201312 le 21/04/2026, Mme Mzoughi Ghofrane, c.i.n n°14751405, a cédé à Monsieur Tarrouch Maher, c.i.n n°00023234 la totalité du fonds de commerce exploité au Km 4 Route Bizerte Cité Intilaka ayant comme objet la vente des lunettes de vue et accessoires. Les oppositions seront reçues entre les mains de la vendeuse à l'adresse du fonds mentionnée ci-dessus dans les délais légaux.

Cette annonce a été publiée au journal La Presse le 09 Mai 2026.

2026R01472FCCC2

Donation d'un fonds de commerce

Par acte de donation enregistré à la recette des finances de Nabeul le 28 avril 2026, sous le numéro de reçu M047335, Mme Fadhila Talbi, CIN n° 06390562, donne à M. Lotfi Yaakoubi, CIN n° 03764334, la totalité du fonds de commerce, avec tous ses actifs corporels et incorporels, situé au 87, place, Bir Challouf, Nabeul, et actuellement exploité dans le secteur du commerce de vêtements fripe. Toute objection peut être adressée au bureau de maître Hadi Nasri notariale, à Nabeul, au tél 98384817, dans un délai de vingt jours à compter de la date de publication du présent avis au JORT, paru dans le quotidien Al-Chourouk le 12/05/2025.

2026R01473FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

(Esthétique automobile)

Par acte sous seing privé, légalisé à la Municipalité d'Ezzouhour en date

du 24 mars 2026, et enregistré à la Recette des Finances sise à l'avenue Habib Bourguiba à Kasserine, sous le reçu n°M027374 et le n°26202519 en date du 24 mars 2026, Monsieur lmed Ben Adel Khadhraoui, titulaire de la carte d'identité nationale n°09904659, a cédé à Monsieur Majd Eddine Ben Mohamed Khadhraoui, titulaire de la carte d'identité nationale n°12634752, la totalité du fonds de commerce exploité dans un local sis à Hajjej Aïn El Kaïed, Kasserine, et destiné à l'activité de lavage, vidange et vente d'huiles automobiles. Ledit fonds est immatriculé au Registre National des Entreprises sous le numéro unique 1624721D, et exploité sous l'enseigne commerciale : «ESTHETIQUE ET SERVICE AUTO /I.K.». Le présent avis a été publié dans le journal "Echourouk" en date du 01/05/2026. Les éventuelles oppositions devront être formulées et déposées au siège du fonds de commerce sus-indiqué, dans un délai de vingt (20) jours à compter de la date de publication du présent avis.

2026R01476FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé enregistré à la recette des finances de boumhal le 28/04/2026, quittance n°M029562, n° de l'enregistrement 26202, MR. HOUSSEM EL HAMEMI titulaire de la carte d'identité n°09619501 a vendu à MR MONGI DRIDI titulaire de la CIN n°04462233 la totalité du fonds de commerce sis à Rue ibnu sina boumhal el bassatine, destiné à usage TOUT COMMERCE.

Toute opposition se fera entre les mains de l'Avocat Maître ZOUAOU LOUAY, ayant BUREAU sis à la Rue d'Angleterre n°26, Tunis dans un délai ne dépassant pas les 20 jours à compter de la date de l'insertion de la présente annonce au J.O.R.T.

Cette annonce a été publiée dans les journaux le Quotidien et Chourouk le 12/05/2026.

2026R01481FCCC2

Donation d'un Fonds de Commerce

En vertu du contrat de donation daté du 06/02/2026 enregistré à la recette des Finances à Radés Février 2026, Wafa Attafi a donné à son mari Monsieur Mouhamed Ali Wahabi tout le Fonds de commerce situé au n°1 Rue 10001 ELwardia 1009 dont l'objet de Quincaillerie.

Les oppositions doivent se faire dans un délai de 20 jours à compter de la parution de présent avis du destinataire à l'adresse du local du Fonds. Cette annonce a été publiée au journal Echourouk en date du 14/05/2026.

2026R01482FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

SUIVANT ACTE SOUS-SEING PRIVE ENREGISTRE A HAMMAM-LIF LE 11/5/2026 N°26200919 QUITTANCE N° M030298 M. AYSSA NEBHANI CIN 06587844 DEMEURANT A GHOMRASSEN TATAOUIN A VENDU A M. MOHSEN LAZEER CIN 06545774 DEMEURANT A GUERMASSE GHOMRASSEN LA TOTALITE DU FONDS DE COMMERCE AVEC TOUS SES ELEMENTS CORPORELS ET INCORPORELS DESTINE A LA VENTE DES FRUITS SECS SITUE AU 33 AVENUE HABIB BOURGUIBA HAMMAM LIF.

LES OPPOSITIONS DOIVENT ETRE DEPOSEES DANS UN DELAI DE VINGT JOURS A PARTIR DE LA DATE DE L'INSERTION DE CET EXTRAIT AU JOURNAL OFFICIEL DE LA REPUBLIQUE TUNISIENNE.

LES OPPOSITIONS SERONT ACCEPTEES AU DOMICILE ELU DE L'ACHETEUR : CABINET MAITRE TOUMI MOHAMED MEHDI AVENUE HABIB BOURGUIBA GROMBALIA 8030.

UN EXTRAIT DE CETTE INSRTION EST PUBLIE AUX JOURNAUX QUOTIDIENS ESSAHAFI ET LA PRESSE LE 13/05/2026.

2026R01483FCCC2

Donation d'un fonds de commerce

Suivant l'acte sous seing privé en date du 20 Avril 2026 enregistré à la recette des finances d'Hammamet le 30 Avril 2026 sous la quittance N°M068124 et l'enregistrement N°26202885, Mr Khaled Haouel (titulaire de l'identifiant unique N°155484/Q), a donné à titre de donation à la Sté Haouel pour les fournitures de coutures (en cours de constitution) le fonds de commerce composé de ses éléments corporels et incorporels destiné à l'activité de vente de matériels et produits de couture et par détail sis à l'avenue de tayeb Al Azzabi à Hammamet.

Toute opposition sur le montant du prix de la vente devra se produire entre les mains de l'acheteur à l'adresse du commerce à l'avenue de tayeb Al Azzabi à Hammamet et ce dans un délai de 20 jours à partir de la date de parution de cette annonce au journal officiel de la République Tunisienne.

Un extrait de cette annonce a été publié au journal Essahafa le 05/3/2026.

2026R01484FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé en date du 29/4/2026 enregistré à la recette des finances Houmet Essouk djerba le 29/4/2026 sous le N°26202745 quittance N° M053095 Mm Marwa Gbontni N° CIN 13454998 a vendu à Mounira Selmi N° CIN 13546155 la totalité du fonds de commerce destiné pour salon de coiffure et parfumerie sis à rue Zeyetin Taourit Houmet Essouk Djerba et ce avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Les oppositions seront reçues au siège du fonds de commerce et ce dans le délai de 20 jours à compter de la publication du présent avis au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Cet avis a été publié le 09/05/2026 au journal Achourouk.

2026R01485FCCC2

Vente d'un Fonds de Commerce

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 05/03/2026, enregistré à la Recette des Finances de Djerba Houmt Souk le 08/04/2026, sous le numéro de quittance 044357M (Registre n°26202244).

Madame Sana Bent Hassan Yahia a cédé l'intégralité du fonds de commerce exploité sous l'activité de "Autres commerces de détail spécialisés - Produits d'emballage et de conditionnement", connu sous l'enseigne "Al Jazira Gold Pack", sis à Erriadh, Houmt Souk Djerba.

Cette vente inclut tous les éléments corporels et incorporels du fonds, au profit de Messieurs Tarek Boukrish et Mohamed Ali Saoud.

Les oppositions seront reçues au bureau de Maître Abdelwahed Toumi, Avocat, sis à l'Avenue Salah Ben Youssef, Complexe El Shiraa, Bureau n°12, Houmt Souk Djerba, et ce, dans un délai de 20 jours à compter de la date de publication du présent avis au Journal Officiel de la République Tunisienne (JORT).

L'insertion légale a également été effectuée dans le journal "Achourouk" en date du 01/05/2026.

2026R01486FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous-seing privé daté le 18/02/2026, enregistré à la recette des finances de Médenine le 29/04/2026 reçu n°M045011, enregistrement n° 26202613, Mr ryad ben amar chrigui, titulaire de la c.i.n n°05067424 vend et cède à Mr Mohamed ben ali hayder titulaire de la c.i.n n°0582135, la totalité de fonds de commerce consacrer comme buvette, sise immeuble hayder route beni khedache Médenine pour un prix total de cinq milles dinars (5000.000D).

Les oppositions seront acceptées entre les mains de rédacteur de l'acte Maître yahyaoui mohamed à son bureau situé au 12 et 13 immeuble elfateh rond point beni khedache Médenine dans le délai de 20 jours à

partir de la publication de cette annonce au JORT. Paru au Quotidien le 07/05/2026.

2026R01487FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé enregistré à la recette des finances de tabarka le 12/03/2026 quittance sous le numéro 26200962 n°M019628 madame trabelsi saida titulaire de CIN n°04660077 délivrée le 11/10/2022 a vendu à Monsieur Jdidi Maher titulaire de CIN n°02580876 délivrée le 12/09/2025 la totalité du fonds de commerce exploité à la vente des meubles d'occasion sis à l'avenue de l'environnement fernana.

Les oppositions sont recevables dans un délai de 20 jours dès la publication de cette vente au JORT chez l'acheteur sis à larmel tabarka. Cette annonce a été publiée aux journaux Achrourouk et le Quotidien le 25/04/2026.

2026R01493FCCC2

Vente d'un Fonds de Commerce

Suivant acte sous seing privé date de légalisation le 17/02/2026 enregistré à la recette des finances Ksar Said le 08/05/2026 sous le n° de quittance Mo36237, numéro d'enregistrement 26201762.

Madame Mouna Bent Moktar Rajhi vend et cède à Monsieur Kaled Ben Belguacem Azouzi la totalité du fonds de commerce destiné en un café situé au local sis n°44 rue de mekka Ksar Said Bortal Bardo Tunis avec ses éléments corporels et incorporels et pour un prix de soixante sept Mille dinars (67.000.000). Les oppositions sont acceptées dans un délai de 20 jours de la parution de cette annonce au JORT et faite chez Ahmed Rajhi au domicile destiné sis au n°09 rue 405 Bortal Ksar Said Bardo et Kaled Ben Belguacem Azouzi au domicile destiné sis n°16 rue 405 Bortal Ksar Said Bardo.

La vente a été publiée aux journaux le Quotidien et Echourouk le 12/05/2026

2026R01494FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un contrat de vente d'un fonds de commerce enregistré à la recette des Finances de Tekelsa le 07 mai 2026 sous le numéro de quittance M006188 et le numéro d'enregistrement 26200176, Mr Adel Ben Habib Ben Fraj Bouthina CIN n°06331535 vend à Mme Ibtissam Bent Moustfa Lamiri, CIN n°09783121 la totalité du fonds de commerce sis Sidi Aisa Takelsa NABEUL pour une activité vente des produits alimentaires.

Toutes les oppositions sont à recevoir à l'adresse d'un fonds de commerce dans le délai 20 jours à partir de la date de la publication de cet avis au JORT.

Cette annonce a été publiée aux journaux le Quotidien et Echourouk le 15/05/2026.

2026R01498FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous-seing privé, légalisé le 24/4/2026, enregistré à la recette des finances de Hammamet le 29/04/2026 - quittance n°M067680, Sté RELAX (suarl) a vendu à la Sté YASMINE HAMMAMET DE COMMERCE EN GROS au nom de son gérant Mami Ridha, la totalité du fonds de commerce exploité au commerce des produits alimentaires et la restauration et salon de thé sis à la route principale -KM 1- Manaret Hammamet- Hammamet.

Toute opposition devra se faire entre les mains du vendeur Sté relax au nom de son gérant MAHMOUD BEN HBIB GARRAD sis à JABNOUN - (a coté de la mosquée Jabnoun - Manaret Hammamet dans les 20 jours à compter de la publication du présent avis au JORT.

Cet avis a été publié au journal «ESSAHAFa al yaoum» du 07/05/2026 «2401838».

2026R01503FCCC2

Renonciation d'un fonds commerce

Suite un acte de renonciation d'un fonds de commerce enregistré à la

recette des finances Grombalia le 04/05/2026 reçu M0489651 enregistré sous 26202161 Mr BEN HAHA AHMED BILEL cin n°06449116 a renoncé à Mr BEN HAHA ABDALAH cin n°06369355 tout le fonds de commerce quincaillerie sise à l'Avenue république Grombalia. Toute opposition sera effectuée à la même adresse du local, après l'annonce au JORT dans un délai de 20 jours.

2026R01504FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant le contrat de vente signé et enregistré à la recette des finances Soliman en date du 04/05/2026, n° de quittance M029749, n° d'enregistrement 01113, Manel bent Jamel Edin Echouk a vendu à Chayma bent Hammadi ben Elmouli Ejawedi, tout le fonds de commerce sis à rue Pasteur N°01 Soliman, exploité en jardin d'enfant sous le nom Jardin ENAWRASS, avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Les oppositions doivent être déposées entre les mains de l'acheteur sis à la rue Pasteur N°01 Soliman, sont recevables pendant vingt jours à partir de la date de publication de cet avis au JORT.

Cette annonce est parue au journal «Echourouk» du 13/5/2026.

2026R01505FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Selon l'article 190 du code de commerce et Suivant l'acte SSP rédigé par maître HELAL MONCEF avocat le 09/05/2026 enregistré à la recette des finances Place de la République à Radés Ben Arous sous le n°26201319 du 11/05/2026 portant sur la vente d'un fonds de commerce d'une pharmacie catégorie A sise à l'avenue Habib Bourguiba n°40 Radés Ben Arous.

Le vendeur Abdelfattah ben Chedli ben Romdhan Fassatoui

L'acquéreur Esskandar ben Lazhar ben Said Helel Objet de la vente : un Fonds de commerce d'une pharmacie catégorie A sise à

l'avenue Habib Bourguiba n°40 Radés Ben Arous moyennant le prix d'un Million deux cents cinquante Mille Dinars 1250000 DT.

En application de l'article 191 du code de commerce, les oppositions seront reçues entre les mains du vendeur dans les 20 jours suivant la présente publication légale son adresse au 59 à l'Avenue de la République Mégrine Ben Arous.

Cette annonce est publiée aux journaux «Ecnourouk et le Quotidien» du 16/5/2026.

2026R01523FCCC2

Vente d'un Fonds de Commerce

En vertu d'un contrat légalisé en date du 05/05/2026 et enregistré à la recette des finances de Mourouj le 06/05/2026 (Quittance N°M038387 enregistrement N°262011923) madame saïda joiuni, CIN N°00635181 a vendu à monsieur wajdi abdelaoui titulaire de la CIN N° 14664458 la totalité de son fonds de commerce exploité dans la vente de lait et ses dérivés et pâtisserie sis au 19 avenue des martyrs lot 3047 Mourouj 1.

Les oppositions se font entre les mains de Maître Tabib Lotfi avocat près la cour de cassation qui détient une copie originale du contrat de vente à son domicile sis à avenue des martyrs centre somaï mourouj 3 et ce dans un délai de 20 jours à partir de la date de publication de cette annonce au journal officiel de la République Tunisienne.

D'autre part l'annonce de la vente du fonds de commerce a été publiée aux journaux «Chourouk et le Quotidien» parus le 13/05/2026.

2026R01524FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte s.s.p enregistré à la recette des finances cité erriade Sousse le 28/4/2026 quittance n°M033271. N°26201257. KALED FEHRI a vendu à HOUSSEME EDDINE GOMRI et MOHAMED GOMRI la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels

exploité pour commerce produits divers; aux local sis à l'av TAWFIK face BIAT cité Erriade Sousse. Les oppositions devront être déposées auprès de Maître MEHDOUI KAMEL R3 RUE D'ALGER. Cette vente a été publiée au journal Le Quotidien le 14/5/2026.

2026S00642FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant l'acte sous seing privé signé à la municipalité de Boumerdess Le 4/5/2026 enregistré à la recette des finances de Boumerdess Mahdia le 4/5/2026 numéro d'enregistrement 26200235 reçu n°M013408).

Mr ALI Ben Abdallah Ben Ali Ben Fraj AMOR titulaire de la CIN n°03850635, demeurant à l'Avenue Assad Ben Elfurat Boumerdess Mahdia, a vendu à Mr RAMZI Ben Hmida Ben Belkassem SALAH domicilié à ZRATA Boumerdès Mahdia, titulaire de la CIN n°08297562 l'intégralité du fonds de commerce d'un salon de coiffure et beauté situé au local n°12 rue IBN KHALDOUN Boumerdess Mahdia - portant le numéro d'identifiant unique au registre des entreprises ainsi que l'identifiant fiscal n°2167 46/H.

Les oppositions seront reçues auprès de l'acquéreur au siège du local commercial, dans un délai de 20 jours à compter de la publication du présent avis au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Le présent avis a été publié dans les Journaux Echourouk et Le Quotidien le 8/5/2026.

2026S00643FCCC2

Contrat de vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte SSP daté le 29/04/2026 et enregistré à la recette des finances rue Mohamed maarouf Sousse le 05/05/2026le, sous le numéro M040654 enregistrement N°26201093, madame loua el Hani identifiant unique n°1630443N, a vendu à monsieur abdallah ben Fredj cin n°06831757 du 24/7/2024 la totalité du fonds de commerce sis à la rue professeur Calmette Sousse.

Toute opposition doit être faite entre les mains de Me faouzi Zouiten rue professeur Calmette Sousse 20 jours après la publication de cet avis au JORT.

Cet avis a été publié dans le journal la Presse du 12/05/2026.

2026S00644FCCC2

Donation d'un fonds de commerce

EN vertu d'un acte authentique rédigé par les deux notaires chayma khlifi et lotfi ben yousef en date du 09/12/2025 et enregistré à la recette des finances de Moknin le 09/12/2025 quittance numéro M091423 Madame refka amiri titulaire de la carte d'identité nationale n°06422175 a fait donation à madame dhouha ben salah titulaire de la carte d'identité nationale n°14040833 la totalité du fonds de commerce sis au premier étage de l'immeuble commercial à moknin comprenant un local commercial municipal n°13 d'une superficie de 16 mètres carrés destiné à l'activité de vente de vêtements prêt-à-porter et de parfums.

Cet avis a été publié au journal «le Quotidien» le 08/05/2026.

Les oppositions se font entre les mains de donataire au local du fonds de commerce susmentionné dans les 20 jours qui suivent la publication du présent avis au JORT.

2026S00647FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu de l'acte sous seing privé en date du 02/05/2026, enregistré à la recette des finances de kalaa kebira le 05/05/2026 sous le numéro 26201064 quittance n°M033031 Hosni ben hadj Mbarek (CIN 09348615) vend à Hanane menyaoui (CIN 09267550) tout le fonds de commerce exploité comme Mercerie et tous commerce sis à la Rue Ali belhwene kalaa kebira Sousse.

Les oppositions seront accordées pendant les 20 jours qui suivent la publication de cet avis au JORT et ce au domicile de l'acheteur.

Cet avis est publié au journal Achourouk du 13/05/2026.

2026S00649FCCC2

Donation d'un fonds de commerce

En vertu de l'acte de donation rédigé en la forme authentique par les notaires Maître Nasser Ben Rejeb et Maitre Alnasser al ayech en date du 22/12/2025; enregistré à la recette des finances d'Eljem le 23/02/2026 sous quittance n°M016277 Monsieur abdel hak loussaif propriétaire de la carte d'identité nationale n°11824009 résident à la rue monji bali ELJEM GOUVERNORAT MAHDIA déclarent donner tout le fonds de commerce destiné à la fabrication et vente de marbre sis à l'avenue 20 mars eljem suite au contrat rédigé le 22/12/2025 enregistré à la recette des finances le 23/02/2026 quittance n° M016277 à monsieur fethi ben bechir loussaif propriétaire de la carte d'identité nationale n°03954936 résident A 09 avenue ibn jazar ELJEM GOUVERNORAT MAHDIA. Toutes les oppositions doivent être adressées au bureau de l'huissier maître nasser ben rjeb Rue taib mhiri immeuble julious Eljem et ceci dans les 20 jours qui suivent la publication de cette annonce au journal officiel de la République Tunisienne.

Cette annonce a été publiée au journal le quotidien le 16/04/2026.

2026S00652FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par ASSP du 30/04/2026 enregistré à Hammam Sousse le 11/05/2026, n°: 58257/26202936 RIDHA BEN HAJ AHMED, IU : 0370492S a vendu à ZOUHAER DHAOU CIN 05518563 le fonds de commerce (ARTISANAT) PORT EL KANTAOUI HAMMAM-SOUSSE, avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Les oppositions seront reçues chez l'acquéreur élisant domicile au cabinet maître Anouar Ben Hadj Ali, Rue Ali Belhaouane Sousse dans les délais légaux.

Cette annonce a été insérée au journal le Quotidien le 16/5/2026.
2026S00655FCCC2

Vente d'un Fonds de Commerce

Suivant acte SSP en date du 05/05/2026 enregistré à la recette des finances de msaken le 07/05/2026 sous le numéro M061407 Mr Ramzi Ben Ali titulaire de la CIN numéro 05593319 a vendu à Mme Rachida Jarar titulaire de la CIN numéro 03826359 la totalité du fonds de commerce exploité au local sis à la Rue Hadramaout Msaken Sousse à usage de Commerce d'alimentation générale et Commerce de détail de tabac.

Les oppositions doivent se faire auprès de l'acheteur au local concerné dans les 20 jours à compter de la publication du présent avis au JORT.

Cette annonce a été publiée aux journaux la presse et al sahafa le 13/05/2026.

2026S00660FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par un acte de vente d'un fonds de commerce enregistré à la recette des finances de haffouz le 12/05/2026 sous le numéro 26200569 quittance n°M013730 M. adel barhoumi CIN 07524980 a vendu et cédé à M Hamza beskri CIN N°07690673 la totalité du fonds de commerce du local destiné un restaurant avec tous ses éléments corporels et incorporels sis à la rue ahd eljadid haffouz kairouan.

Cet avis est publié au journal le Quotidien du 16/5/2026.

2026S00663FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé daté du 30 avril 2026 et enregistré à la recette des finances, avenue Habib Bourguiba n°1, Monastir en date du 06 mai 2026 sous le n°26203236, quittance n°M041419, Mr. Mohamed

Jammali, pharmacien, inscrit au registre national des entreprises sous l'identifiant unique n°0343626K, demeurant à la rue Hedi nouira, Monastir, titulaire de la CIN n°04146513 délivrée à Tunis le 19/9/2022 a vendu à Mr. Hamza Graiet, pharmacien, demeurant rue d'Oran, M'Saken, titulaire de la CIN n°09332549 délivrée à Tunis le 16/8/2023 la totalité du fonds de commerce consistant en une pharmacie destinée à la vente des médicaments et autres produits pharmaceutiques et parapharmaceutiques, connu sous le nom de "Pharmacie Jammali" sis à l'avenue de l'environnement, route de Kairouan, Monastir avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Toute opposition doit être faite entre les mains de l'acquéreur à son domicile élu sis à la pharmacie Mohamed Houssein Graiet, avenue Habib Bourguiba, Zaouiet Contoch, Monastir et ce dans un délai maximum de 20 jours à compter de la parution du présent avis au journal officiel de la République Tunisienne.

Le présent avis a été publié au journal "Echourouk" du 13 mai 2026.

2026S00664FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte daté du 4/5/2026 et enregistré à la recette des finances Habib BOURGUIBA de Tunis SFAX, le 08/05/2026 quittance N°M043745 N° D'enregistrement 26203240. Monsieur KARAA Walid demeurant à la route de l'AIN km 2.5 Zenket Nouri Sfax, titulaire de CIN N° 08401279 a vendu et cédé la totalité du fonds de commerce sis à la route El Mharza km 2 Sfax RNE : 0846249A dont l'objet Papeterie et Librairie, à Madame NAIFAR Neila titulaire de CIN N°08773216 demeurante à l'avenue ALI BALHAWEN Chahia SFAX.

Toute opposition doit être adressée à MAITRE Moncef BEN HAMED avocat à la cour de cassation, demeurant immeuble el Manar escalier A 4ème étage B N°26 SFAX, dans un délai ne dépassant pas vingt jours de la date de publication de cette annonce au J.O.R.T.

Cette annonce a été publiée au journal «ECHOUROUK» le 13/05/2026 P 15.

2026X00721FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous-seing privé signé le 28/04/2026 et enregistré à la recette des finances Sakiet Ezzit Sfax le 02/04/2026 sous le numéro 26201598 quittance M039281, Mr. Maher Kamoun, titulaire de la C.I.N n°01300361 et identifiant unique 278303R demeurant à la Rue 1er Juin Sakiet Ezzit Sfax, a vendu à Mr Ihsen BEN AMAR, titulaire de la C.I.N. n° 05258175 demeurant à la Rue des jardins n°19 Gremda Sfax, la totalité de son fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels destiné à l'activité de vente de prêt à porter, sis à la Rue Mongi Slim Sakiet Ezzit Sfax.

Les oppositions se font entre les mains de l'acheteur à son adresse sus-mentionnée dans un délai de vingt jours à partir de la parution de cet avis au JORT.

Cet avis a été publié au journal Echourouk du 13/05/2026.

2026X00726FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte daté du 13/04/2026 et enregistré à la recette des finances route de Tunis SFAX, le 07/05/2026 quittance N°M054645 N° d'enregistrement 26201976 Madame AWEN Marwa demeurant à route de Soukra km2 Sfax, titulaire de CIN N°08890083 a vendu et cédé la totalité du fonds de commerce sis à la route de Teniour km 2 Markez Elbacha Sfax, dont l'objet est la préparation et vente de fast-food, vente à la "STE Cotelette grill" RNE : 1700307W. Situé à la route de Teniour km 2.5 Markez Elbacha 3027 Sfax, représenté par son gérant KAMEL MOHAMED BEN MONGI, titulaire de CIN N°08817730.

Toute opposition doit être adressée au MAITRE Moncef BENHAMED avocat à la cour de cassation, demeurant immeuble el Manar escalier A 4ème étage B N°26 SFAX, dans un délai ne dépassant pas vingt jours de la date de publication de cette annonce au J.O.R.T.

Cette annonce a été publiée au journal «ECHOUROUK» le 10/05/2026 P.19.

2026X00727FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé signé le 30/04/2026 et enregistré à la recette des finances de Charguia - Tunis le 30/04/2026 sous le n°M059251 quittance n°26205658, Monsieur Taoufik Ben Mokded Guizeni immatriculé au registre national des entreprises sous le n°1865999Y demeurant à la Rue Louis Bray n°140 Cité El Khadhra Tunis a vendu à la Société Esprit Ventilation et Climatisation dont le siège est au 203 Rue Louis Bray 1003 Cité El Kadhra immatriculé au registre national des entreprises sous le numéro 1898340M a vendu le fonds de commerce comprenant les éléments suivants : La clientèle, L'achalandage et le droit au bail. Toute opposition doit être déposée dans le délai légal entre les mains de l'acheteur à l'adresse du fonds de commerce. Le présent avis a été publié au journal Le Temps du 13/05/2026.

2026401702FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte SSP enregistré à la recette des finances La Marsa le 08/05/2026 quittance n°65101 enregistrement n°26203052, Monsieur Mohamed El Amine Naili, titulaire de la CIN n°08339109, a vendu à la Société SAWA Restauration And Fun Company S.A.R.L, RNE n°1972842A, représentée par sa gérante Mme Chérifa Jaibi, titulaire de la CIN n°07402933, la totalité du fonds de commerce exploité pour tout commerce sis au centre commercial

El Meimouna, 1 rue Abou Firas Al Hamdani, 2070 La Marsa dans la totalité de ses éléments corporels et incorporels.

Les oppositions doivent être présentées entre les mains de maître Yacine Labib sis au 67 avenue Alain Savary, Cité Jardins2, Bloc b, 1002 Tunis dans un délai de 20 jours à partir de la date de parution de cet avis au J.O.R.T.

Cet avis a été publié au journal Echourouk le 14/5/2026.

2026401709FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant l'acte sous seing privé signé et légalisé le 03/04/2026, enregistré à la recette des finances de Mornaguia le 03/04/2026 sous le n°26200645, quittance n°M022564; il y a eu vente du fonds de commerce Boulangerie Rezg situé au local sis à Sidi Ali Elhattab mornaguia Manouba, entre le propriétaire Mongi ben Mohamed Yahmadi (I.U 0086937N) qui réside au 04 rue hamadi el fareh Ennasr 2 Ariana Et société SARL Boulangerie Rezg (I.U 1968678C) dont le siège social est au 1 bis rue Tahar ben Achour Oued ellil Manouba.

Les oppositions se font au domicile de Mongi ben mohamed Yahmadi qui réside au 04 rue hamadi el fareh Ennasr 2 Ariana dans un délai de 20 jours à partir de la publication de cet avis au JORT.

Un extrait de cet avis a été publié aux journaux ESSABAH et LE TEMPS le 09 Mai 2026.

2026401710FCCC2

Avis

Suivant acte SSP en date du 04/04/2025 enregistré le 16/04/2025 à la recette des finances de Bizerte sous le n°25202603 quittance n°M036388, Mr. Yesser Chabar titulaire de la Carte d'Identité Nationale n°05905583 demeurant à Impasse Amilcar Avenue Bourguiba Menzel Jemil Bizerte a vendu au profit de Mr. Belguesem Chabar titulaire de

la CIN n°05879184 demeurant à l'Avenue 07 Novembre Menzel Jemil Bizerte, l'intégralité du fonds de commerce exploité comme Un local destinée comme Activité de Commerce Général de Produits Alimentaires située à la Rue Nesrine Cité Malouf Corniche Bizerte.

Les oppositions seront reçues entre les mains de l'acheteur à l'adresse de local concerné, dans un délai de 20 jours à partir de la publication au JORT.

Cette annonce a été publiée le 09/05/2026 dans le journal le Quotidien p15.

2026401713FCCC2

Donation d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte de donation d'un fonds de commerce enregistré à la recette des finances de beb souika Tunis en date du 29/04/2026 sous quittance N°M032139 AHMED NABIL CHAOUECH a donné toute Action lui appartenant dans le FONDS DE COMMERCE sis au 87 rue BECHA Tunis à son demi- frère HICHAM HAMMAMI avec tous ses éléments corporels et incorporels de l'activité de VTE produits alimentaires. Les oppositions se rapportant à l'adresse de F.C seront acceptées dans un délai ne dépassant les 20 jours de la date de la publication du présent avis au J.O.R.T.

Cette annonce a été publiée au Quotidien le 13/5/2025.

2026401714FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé signé le 18, 20 23-04-2026 et enregistré à la recette des finances de beb souika le 7-5-2026 quittance M033978 enregistrement 26201508, les héritiers de feu Habib ben ghorbel ont vendu le fonds de commerce situé au 91 souk hafsia, destiné à l'activité de vente de tissus et de matériels de couture, à Mr Amenallah sbissi.

Les oppositions devront être faites dans un délai de 20 jours à partir de la publication du présent avis au

JORT entre les mains de l'héritière Mme Narjes ben ghorbel titulaire de la cin 04736779 sis au 71 avenue de la liberté ben arous.

Cet avis a été publié aux journaux le Quotidien et Achourouk le 12/5/2026.

2026401715FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé enregistré à la recette des finances la goulette le 28/04/2026 sous le n°26203460 quittance n°47707 monsieur hichem ben youssef a vendu la totalité du fonds de commerce exploité au centre commercial cité taieb el mhiri l'aouiina exploité pour repas léger à madame samira bouazizi.

Les oppositions sont reçues entre les mains de l'acheteur madame samira bouazizi au domicile 30 rue menzel bouzelfa cité taieb mhiri laouina dans un délai de 20 jours de la parution du présent avis

Cette annonce a été publiée au journal Echourouk en date du 13.05.2026.

2026401717FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'acte sous seing privé du 29/04/2026, enregistré à la Recette des Finances de Tataouine, le 04/05/2026, Quittance N°M039667, sous le N°26202117, naser edin el megebli, titulaire de la carte d'identité nationale N°06571454, demeurant à Cité Etayeb Elmhiri Radés Ben Arous, a vendu à Mr Abdallah Keiib titulaire de la CIN n°06517020 demeurant à Tataouine, la totalité du fonds de commerce de vente de collations, situé à l'avenue Habib Bourguiba Tataouine.

Les oppositions sont recevables dans les vingt jours, à compter de la date de cet avis, au local objet du dit acte de vente.

Cet avis a été publié dans le journal Echourouk paru le 14/5/2026.

2026401720FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé en date du 07/05/2026, enregistré à la recette

des finances Bouargoub le 11/05/2026 sous le numéro 26200556 quittance numéro M016575 Mr Karim Tijmi, a vendu la totalité du fonds de commerce destiné comme Boulangerie et Pâtisserie sis à l'Avenue 14 janvier 2011 Bouargoub Nabeul 8040 avec tous ses éléments corporels et incorporels à Mr Abdelhak Benmansour.

Les oppositions doivent être signifiées entre les mains de l'acquéreur à l'adresse du fonds sis à l'Avenue 14 janvier 2011 Bouargoub Nabeul 8040 dans un délai maximum de 20 jours à partir de la parution de cette annonce au journal officiel de la République Tunisienne.

Lequel avis a été publié dans le quotidien Essahafa du Mercredi 13/05/2026 page 19.

2026401729FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte authentique du 29/04/2026 et enregistré à la recette des finances de Menzel BOURGUIBA le 11/05/2026 sous le n°26201299 reçu n°M040685 (Le Quotidien du 14/05/2026), Monsieur Mohamed Fakher Rahoui a vendu à la Société Touhami International Trading Services, l'ensemble du fonds de commerce (Vente d'objets divers) exploité à la Rue Bach Hamba, MENZEL BOURGUIBA.

Contestation à l'adresse de l'exploitation.

2026401735FCCC2

Location gérance libre

Location d'un fonds de commerce

Suivant contrat de location d'un fonds de commerce du 5/11/2025 enregistré à la recette des finances rue d'Alger Jendouba le 06/11/2025 sous Numéro d'enregistrement 25304743 quittance N°M072528 Mr Zouaoui Mohamed titulaire de la cin n°02590571 a loué en gérance libre à la Société ZOUAOUI DELECTRO MENAGER MF : 1842290R représentée par Mr Zouaoui Mohamed cin n°02590571

tout le fonds de commerce consistant à la vente d'article d'électroménager sis à Hedi Chaker Jendouba à partir de 05/11/2025 au 04/11/2028.

Cet avis a été publié au journal «Echourouk» le 15/03/2026.

2026R01492FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé daté le 26/09/2025 enregistré à la recette des finances de Manouba en date du 04/02/2026, quittance N°M011274 enregistrement N°26300482, Mr Asma Bent Ismaiel Machtta a loué à Mme Afef Bent Mohamed Ben Aroussi Belkhiri, la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments incorporels, destiné industrie pâtisserie, dans le local sis n°13 résidence orange Manouba.

Toutes les oppositions sont à recevoir à l'adresse du fonds de commerce Dans le délai de 20 jours à partir de la date de la publication de cet avis au J.O.R.T. Cette annonce a été publiée aux journaux Achourouk et le Quotidien le 16/05/2026.

2026R01522FCCC3

Location d'un Fonds de Commerce

Suivant acte sous seing privé signé le 28/04/2026 enregistré à la Recette des Finances de Mahdia le 05/05/2026 Enregistrement N° 26303039 / Quittance N°037374.

MR MOHAMED HEDI BEN AMOR CIN 08660279, a loué le Fonds de Commerce de buvette exploité sous l'enseigne «Espace Promosport» avec ses éléments corporels et incorporels, sis à la rue Mondes France Mahdia 5100 à MR JOUDI BEN AMOR CIN 03951577, pour une durée de deux années courant du 1/02/2026 jusqu'au 31/01/2028.

Le présent avis a été publié dans le journal Achourouk le 14/05/2026.

2026S00648FCCC3

Location d'un fonds de commerce gérance libre

En vertu d'un acte sous seing privé enregistré à la recette des finances Avenue de la Gare Tunis le 01/04/2026 sous le n°26301652, quittance n°M022098, Mr Mohamed Salah ben El Haj Yahia CIN n°05165111 a loué à Mr Sabeur Ben Mohamed Mahmoudi CIN n°07403239 la totalité du fonds de commerce gérance libre sise au 42 Rue Om Khalthoum Tunis pour l'activité Café «le coin» dont le MF n°1981804V pour une durée d'une année renouvelable du 01/04/2026 jusqu'à fin Mars 2027.

Le présent avis a été publié au journal Le Quotidien le 13/05/2026.

2026401704FCCC3

Location d'un fonds de commerce (Gérance libre)

En vertu d'un contrat de location d'un fonds de commerce (gérance libre), dûment enregistré à la recette des finances Ettadhamen - Ariana le 16/04/2025 sous le numéro 25302133, quittance n°M039219, Messieurs Ali Ben Tahar Boudhina, Khamis Ben Tahar Boudhina, Mohamed Ben Tahar Boudhina et Jalel Ben Hammadi Darraji ont donné en location-gérance libre l'intégralité du fonds de commerce sis à la Route de Bizerte Km 3,5, Ettadhamen - Ariana, exploité en tant que hammam public, pour une durée de deux ans renouvelables allant du 01/12/2024 au 31/12/2026, au profit des locataires - gérants Tawfik Ben Hammadi Ben El Béchir Darraji et Jihene Bent Omar Ben El Hedi Abidi

Les oppositions seront reçues à l'adresse du fonds de commerce susvisé dans un délai de vingt jours à compter de la publication du présent avis au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Le présent avis a été publié dans les Journaux «Echourouk» et «Le Quotidien» le 12/05/2026.

2026401708FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Aux termes d'un contrat de location-gérance de fonds de commerce conclu à Tunis en date du 04 mars 2026, enregistré à la Recette des Finances de Nouvelle Medina le 29 avril 2026, sous le numéro 26302168, quittance numéro M034977, la société TOURGUENESS HOTEL DAR JERBA, société anonyme, au capital de 28 500 000 dinars, ayant son siège social à Hôtel Dar Jerba, zone touristique, Midoun Djerba, immatriculée au Registre National des Entreprises sous l'identifiant unique n°0003598H, représentée par Monsieur Alhadi Farid Al FITORI, en sa qualité de Directeur Général, a donné en location-gérance à la société ASLAN HOSPITALITY MANAGEMENT, société à responsabilité limitée au capital de 2 000 000 dinars, domiciliée au Centre Babel - Bloc B - Bureau 5 - Montplaisir - 1073 - Tunis, immatriculée au Registre National des Entreprises sous l'identifiant unique n°1965918L représentée par Monsieur Fayçal KHLFALLAH, en sa qualité de gérant, le fonds de commerce hôtelier exploité sous l'ensemble commercial et touristique Dar Jerba, comprenant notamment les unités hôtelières suivantes : Zahra Dar Jerba, Narjess Dar Jerba, Manara Dar Jerba, Dalia Dar Jerba et Yasmine Dar Jerba, ainsi que les éléments corporels et incorporels y attachés, le tout situé à la zone touristique, Midoun Djerba, Gouvernorat de Médenine.

La location-gérance est consentie pour une durée de 15 ans, à compter du 04 mars 2026, selon les conditions prévues au contrat susvisé.

Cette annonce a été publiée dans les journaux quotidiens Echourouk et le quotidien en date du 15 Mai 2026.

2026401728FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé établi par Maître Lasaad Moussa, avocat à Tunis, enregistré à la recette des finances de la rue EL jazira, Tunis, le 4 mai 2026 reçu n°M028015 Enregistrement N°26301093.

Monsieur Sami ben ahmed ben fraj El boudhri titulaire de la carte d'identité nationale n°00243133 délivrée à Tunis le 18 juillet 2019 a loué à Monsieur Abdelkrim ben Salem ben Hamouda ben Amara le fonds de commerce situé au rez-de-chaussée de l'immeuble sis au 46 1 rue Eljazira 1 Tunis, destiné à l'exercice de toutes activités commerciales, avec tous ses éléments corporels et incorporels pour une durée d'un an à compter du 01/02/2026 jusqu'au 31/01/2027, non renouvelable, moyennant un loyer mensuel de mille quatre cents dinars (1400.000dt).

Cet avis a été publié dans le journal CHOUROUK et dans le journal Le Quotidien le 13/05/2026.

2026401731FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé du 22/04/2026 enregistré à la recette des finances cité EL MAHRAJEN Tunis le 29 Avril 2026 sous N°26302028 Quittance N° M025458 Me. Mohamed Tarek Machta demeurant Rue Ennakhla La Corniche Erraouebi Bizerte a loué à La Société INFOTRADE représentée par son gérant Me. Iskander Abdellatif demeurant 439 Cité La Corniche Ain Meriem 7000 Bizerte, la totalité du fonds de commerce sis Rue Ibn Rachiq n°41 cité les jardins 1002 le Belvédère Tunis. Destiné à toutes activités commerciales liée à l'Informatique avec ses éléments corporels et incorporels.

Cet avis a été publié aux journaux ECHOUROUK et Le Quotidien du 08 Mai 2026.

2026401747FCCC3

ASSOCIATIONS, PARTIS, SYNDICATS ET SYNDICS

Constitutions

Constitution d'un syndicat du logement

Suivant au procès-verbal de la réunion constitutive du 27/12/2024, enregistré à la Recette des finances

Nabeul sous le numéro d'enregistrement 25705293, reçu n°M096895, le Syndicat de la Résidence «Dorra Nabeul» a été constitué, situé à la rue Ali Belhouane, à Nabeul.

Membres :

Président : M. Moncef Ben HAMZA

Secrétaire général : M. Moncef Eddine JAZI

Trésorière : Mme Faten SASSI.

2026R01477APSF1

Constitution d'un groupement de développement Agricole

Suite à la demande de constitution d'un GDA en date du 19-03-2001 sous le numéro 02/2017. Il a été constitué un Groupement de Développement de l'agriculture et de la pêche Griguit :

- Zone d'activité : Griguit

- Secteur : Bahra

- Délégation : Nebeur

- Dénomination : Griguit

- Siège Social : Griguit

- Nom du président du conseil d'administration : Monji Ben Amor Hajri

Missions : La protection et l'équipement du périmètre d'intervention et l'exploitation des systèmes d'eau.

- L'accomplissement d'une manière générale de toute mission visant l'appui des intérêts collectifs de leurs adhérents.

2026R01517APSF1

CONSTITUTION D'UN SYNDIC

En vertu d'un P.V de l'assemblée générale extraordinaire en date du 21 janvier 2026, enregistrée à la recette des finances de gremda le 21 Avril 2026 sous le N°26801351 il a été constitué «le syndic des propriétaires de l'immeuble Takasim» situé à la rue Mohamed El Jmal, Kassas km4 entre route taniour et gremda Sfax, qui a pour objet maintenance des parties la commune de l'immeuble.

La gestion du syndic a été confiée à :

- Mr Omar REKIK en qualité de président,

- Mr Mohamed Omar Chabchoub en qualité de trésorier du syndic.

2026X00698APSF1

Constitution d'une association

Dénomination : Amicale des agents et employés du Centre des Arts, de la Culture et des Lettres de Ksar Saïd

Objet: Amicale

Siège : Centre des Arts, de la Culture et des Lettres de Ksar Saïd, 10 rue de l'évacuation, Bardo

Objectifs :

- Soutien et assistance sociale aux agents du Centre des Arts, de la Culture et des Lettres

- Contribution à la valorisation et à la promotion du centre

- Participation aux activités récréatives et culturelles du centre

Membres:

Président : Ramzi Boughanmi

Secrétaire général : Sami Toumi

Trésorier : Mahmoud Bessaies

Trésorière Adjointe : Asma Fadhlawi.

2026401712APSF1

Election d'un syndic de copropriétaire

Conformément au procès-verbal de l'assemblée générale constitutive en date du 28/03/2026, enregistré à la Recette des Finances de Hammamet - Nabeul sous le numéro 26802841, quittance n°M070994 du 06/05/2026, il a été procédé à l'élection d'un syndic de copropriétaires de la résidence «Bosten 2», sise à l'Avenue de la paix, Hammamet, pour une durée de trois ans à compter de la date de ladite assemblée.

La répartition des fonctions entre les membres est la suivante :

- Ghazi Bellasfar : Président

- Mohamed Iassaad Dhif: Vice-président

- Firas Damak : Trésorier

- Haitham Abdelhak : Secrétaire général

Membres : Mohamed Guaalloul, Adel Loumi, Jamila Toubel, Souhail Ben Slimane.

2026401721APSF1

Constitution d'un groupement de développement Agricole

Suite à la demande de constitution d'un GDA en date du 10/09/1996 sous le numéro 8490. Il a été constitué un groupement de développement agricole comme suit :

Délégation : kalaa khesba

Dénomination: Hmaizia

Zone d'activité : Hmaizia -Hantaya

Siège social : Hmaizia

Nom du président : Messaoudi Zouhair

Missions : - La protection de l'équipement du périmètre d'intervention et l'exploitation des systèmes d'eau.

- L'accomplissement d'une manière générale de toute mission visant l'appui des intérêts collectifs de leurs adhérents.

2026401738APSF1

Constitution d'un groupement de développement Agricole

Suite à la demande de constitution d'un GDA en date du 16/05/2009 sous le numéro 8145.

Il a été constitué un groupement de développement agricole comme suit :

Délégation : kalaa khesba

Dénomination: khbabcha

Zone d'activité : khbabcha - Hantaya

Siège social: khbabcha

Nom du président : khabouchi aymen.

Missions :

- La protection de l'équipement du périmètre d'intervention et l'exploitation des systèmes d'eau.

- L'accomplissement d'une manière générale de toute mission visant l'appui des intérêts collectifs de leurs adhérents.

2026401739APSF1

Homologation de résolutions

Constitution d'un syndic

Selon PV du syndic des propriétaires de la résidence Zarrouk en date du 15/02/2026 au siège du syndic sis au 38 av Roi ABELLAZIZ AL SAOUD EL MANAR 2 TUNIS enregistré à la recette des finances el menzah 9 le 10/03/2026 sous le n°26800781 et déposé à la municipalité de Tunis le 05/05/2026 sous le n°773.

Il a été décidé la nomination de :

Melle RAJA SOUSSI : PRESIDENTE

Mr RIADH BOUDAGA :
SECRETAIRE GENERAL

Melle EMNA BEN ACHOUR :
TRESORIERE.

2026R01508APSF2

Election d'un comité d'un syndic

Immeubles «Oufok 1» Cité Riadh V - Sousse

Suivant. PV de l'A.G.Extraordinaire en date du 04/05/2026, enregistré à la recette des finances Cité Riadh Sousse le 14/05/2026 sous N° 26801432 Quittance N°M036847, et PV de l'huissier notaire le Maître Fethi NASRI en date du 11/05/2026, déposé à la municipalité de Sousse le 14/05/2026. Il a été décidé l'élection d'un nouveau comité qui se compose:

Président : Mr Khelifa SAKKA

Trésorier : Mr Mohamed BELKHIRIA

Secrétaire Général : Mr Zied Cheikh Mohamed.

2026S00661APSF2

ACTES JUDICIAIRES

Ventes aux enchères publiques

Vente d'un immeuble aux enchères publiques

Etude Maître Louati Rim

Avocate près la cour de cassation

38 Bis Boulevard beb bnet Tunis

Tél/Fax : 71563230

Tél Mobile : 98342627

Partie poursuivante : Mohamed Moncef et Yassine Ben Chadhli Ben Hassine Ben Cherif El Bawab, ayant élu domicile, pour les besoins de la présente procédure et de toutes ses suites, au cabinet de Maître Rim Louati, avocate près la Cour de cassation, sis au 38 bis, avenue Bab Bnet, Tunis, matricule fiscal n°000/P/A/723926/K.

Avocat de la partie poursuivante : Maître LOUATI RIM, ayant son bureau au 38 Bis Av Bab Bnet 1019 Tunis. MF : 000/P/A/723926/K

Parties poursuivies : Sonia Bent Mohamed Ben Salah El Ayari, titulaire de la carte d'identité nationale n°02295865, demeurant au 5, rue des Violettes, Ariana El Jadida, Ariana.

Désignation du bien à vendre : Il s'agit de la totalité de l'immeuble dénommé «El Marhaba 1», objet du titre foncier n°39521 Ariana, d'une superficie cadastrale de 462 m², sis au 5, rue des Violettes, Ariana El Jadida, Ariana, consistant en un terrain à usage d'habitation sur lequel est édifiée une construction composée de deux étages :

Le rez-de-chaussée, d'une superficie totale de 462 m², comprend un local d'habitation indépendant composé d'un salon, de trois chambres, d'une cuisine, d'une salle de bain et d'une cour couverte, d'une superficie estimée à 157 m², ainsi que deux entrées donnant sur la rue des Violettes, un passage, un jardin et un escalier extérieur menant au premier étage, le tout représentant une superficie de 305 m².

Le premier étage, d'une superficie estimée à 157 m², consiste en un local indépendant comprenant un grand salon, deux chambres, une salle de bain et une cuisine. Ainsi, la superficie totale de l'immeuble est de 462 m², soit, avec le calcul des parties, 619 parts, le tout

conformément à la désignation établie par Monsieur Housseem El Feri, expert désigné dans le cadre de l'affaire de partage n°6229, ayant donné lieu au jugement ordonnant la vente aux enchères en date du 05/01/2026.

MISE A PRIX : six cent cinq mille cent dinars (605.100,000 DT), outre les frais qui seront déclarés le jour de l'audience.

Date des enchères : Lundi 15 juin deux mille vingt six (15/06/2026), à 9h du matin et suivantes, devant la Chambre des criées du Tribunal de première instance Ariana

VISITE DES LIEUX : La visite du lieu peut se faire toute la journée sur les lieux et pour de plus amples renseignements s'adresser à l'étude de l'avocate poursuivante ou prendre connaissance du cahier des charges déposé au greffe du tribunal.

OBSERVATION : Tout enchérisseur devra consigner le tiers du prix ou présenter à l'audience un chèque certifié ou une garantie bancaire irrévocable, et les étrangers doivent obtenir au préalable l'autorisation du gouverneur.

2026R01500VEPA1

Vente aux enchères publiques sur saisie immobilière

Etude Maître TAOUFIK AYADI

Avocat à la cassation

15, Avenue Slimane Ben Slimane Manar 2 Tunis

Tél : 70.861.225

Fax : 71.883.607

1- La poursuivante : L'union Internationale des Banques- UIB-représentée par son Président Directeur Général, société anonyme, IU n°2708 Q, dont le siège social est sis au 65 Av. Habib BOURGUIBA 1000 Tunis.

2- Partie saisie : Héritiers du feu Mansour AREM et qui sont sa veuve Souad GRATI, ses enfants Ridha, Raja, Monia et Mounir AREM, demeurent tous au 32 rue Phélicien Chalay le Belvédère Tunis.

3- L'avocat poursuivant : Maître TAOUFIK AYADI Avocat à la cassation 15, Avenue Slimane Ben Slimane Manar 2 Tunis MF 426227 GAP000.

4- La désignation de l'immeuble : Il s'agit du terrain objet du TF n°535746 Nabeul dénommé SOUMAYA, d'une superficie de 5442 m², sis à la délégation de Soliman à coté de l'hôpital régional et à la route de la plage du coté ouest. Il consiste en un terrain nu non exploité, d'une forme rectangulaire, ayant un accès sur la route de la plage de 140 m, non comprise par le plan d'urbanisme, et d'une importance du point de vue de son emplacement, de son utilité économique, sa proximité à la zone urbaine et de la longueur de sa façade donnant sur la route de la plage EJJAHHMI

5- La mise à prix : Fixé à la somme de neuf cent dix neuf mille six cent Quatre vingt dix huit dinars (919.698d000) selon l'expertise établie par l'expert judiciaire Sabeur LASSOUAD et ordonnée par monsieur le président du tribunal de 1ère instance de Grombalia le 16/12/2014 sous le n°80701

6- Date, heure et lieu de l'adjudication : Le vingt deux juin deux mille vingt six (22/06/2026) à 9H du matin et les heures qui suivent à la chambre des ventes immobilières auprès du tribunal de 1ère instance de Grombalia

7- La visite de l'immeuble : Tous les jours au long de la semaine

Observation : Toute personne voulant participer aux enchères doit consigner le 1/3 de la mise à prix ou bien être munis d'un chèque certifié ou une caution bancaire irrévocable. Les étrangers doivent être munis d'une autorisation préalable exigée par la loi.

2026R01501VEPA1

Vente d'un immeuble

Etude maître Ridha zghondi

Avocat

24 rue hedi cheker Zaghouan

Tél : 72681900

Le créancier : Naceur ben Abdeslam ben youness ben haj ali Domicile 143 rue nakhil Sousse

Le débiteur saisi : Abdelhamid ben Salem Domicile: rue Habib bougatfa nadhour Zaghouan, Cin 00894470.

L'avocat poursuivant : maître Ridha zghondi 24 rue hedi cheker Zaghouan, procès-verbal de saisi exécutoire immobilière n°13698 du 25/03/2025 par l'huissier de justice de Zaghouan maître Habib dridi.

Indentification de l'immeuble : La propriété non enregistrée située au 11, rue Habib Bougatfa, à Nadhour, gouvernorat de Zaghouan, connue sous le nom de Dar Abdelhamid Ben Salem, consiste en un terrain rectangulaire clôturé donnant sur la rue Habib Bougatfa. Ce terrain mesure environ 600 mètres carrés (20 m x 30 m environ) et comprend :

1- Un bâtiment d'habitation (une villa de plain-pied) situé dans un angle, raccordé à l'eau et à l'électricité. Il comprend cinq pièces, une cuisine et une salle de bains, avec un toit en tôle ondulée et un sol carrelé.

2- Un premier étage en construction. Les colonnes sont érigées, mais la toiture n'est pas encore couverte. La construction des murs d'enceinte en briques a commencé.

3- Un jardin entourant le bâtiment sur trois côtés : à l'avant (côté gauche, carrelé), sur le côté (côté droit) et à l'arrière (une petite construction sans porte). La propriété susmentionnée est bordée par la rue Habib Bougatfa à l'avant, là où se trouve l'ouverture, et sur le reste, comme mentionné dans la demande, par une propriété appartenant à Baya Bint Said Bin Salem sur le côté gauche de l'intérieur, et par une propriété appartenant à Fraj Al-Sayel à la fois sur le côté droit de l'intérieur et à l'arrière.

Mise à prix : quatre cents quatre-vingt un mille dinars (481.000.000)

Les enchères sont portées par l'intermédiaire d'un avocat par ceux qui ont consigné le tiers de la mise à prix ou par chèque certifié ou par garantie bancaire irrévocable.

Date et lieu de l'adjudication : le LUNDI quinze juin deux mille vingt six (15/06/2026) à 9h du matin et ce qui

suit à la chambre des ventes immobilières du tribunal de 1ère instance de Zaghouan.

Celui qui voudra acheter peut visiter l'immeuble à tous les horaires administratifs par prise de contact avec l'avocat poursuivant maître Ridha zghondi 24 rue hedi cheker Zaghouan.

2026R01502VEPA1

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES

Cabinet Maître Anis BEN MOULDI

Avocat à la cour

Rézig Centre bloc D 2ème étage Sidi Rézig Mégrine

Tél: 98.359.694

Fax: 71.425.495

POURSUIVANT : LA SOCIETE TUNISIENNE DE BANQUE, société anonyme immatriculée au registre de commerce de Tunis sous le n°B182331996, représentée aux fins des présentes par son Directeur Général, demeurant à son siège social : rue Hédi NOUIRA Tunis, en sa qualité de créancier hypothécaire.

PARTIE SAISIE: Riadh Ben Mohamed ben Ali MAHFOUDH, titulaire de la CIN n°05111652, directeur de société, demeurant rue El Oued Kélibia et rue Tahar HADDAD n°106 Kélibia, en sa qualité de débiteur hypothécaire.

AVOCAT DU POURSUIVANT : Maître Anis BEN MOULDI, Avocat à la cour, Rézig Centre bloc D 2ème étage Sidi Rézig Mégrine.

IMMEUBLE SAISI : Il s'agit de la totalité de l'immeuble dénommé «HOURIA 54» objet du T.F. n°609851 Nabeul consistant en un terrain agricole en pente, nu et labourée, sis à Oued El Khatf Kélibia, d'une contenance de 4407 m², délimitée au nord par un chemin agricole menant à une voie revêtue, à l'est par la parcelle n°A258 relevant du titre foncier n°610891 Nabeul, à l'ouest par les parcelles n°A261 relevant du titre foncier n°609852 Nabeul et n°A262 relevant du titre foncier n°610891

Nabeul et au sud par les parcelles n°A261 relevant du titre foncier n° 609852 Nabeul et n°A259.

MISE A PRIX : fixée à 24.238,500 Dinars, sans les frais.

LA VISITE DE L'IMMEUBLE : Tous les jours. Pour de plus amples informations, prendre connaissance du cahier des charges générales déposé au Greffe du Tribunal de première Instance de Nabeul et à l'étude de l'Avocat poursuivant.

DATE ET LIEU DE LA VENTE : La vente aura lieu le lundi 22 juin 2026 à partir de 9 heures à la chambre des criées du Tribunal de première Instance de Nabeul.

OBSERVATIONS : L'enchérissement ne peut avoir lieu qu'après consignation au moins du tiers de la mise à prix à la caisse des dépôts et des consignations ou présentation d'un chèque certifié ou une garantie bancaire irrévocable et présentation des autorisations administratives nécessaires pour ceux qui y sont soumis.

2026R01519VEPA1

Vente aux enchères publiques sur saisie immobilière

- Partie poursuivante : la SOCIETE TUNISIENNE DE BANQUE en la personne de son représentant légal demeurant à son siège social sis à la rue HEDI NOUIRA Tunis.

- Partie saisie: NEILA BENT AHMED ZAHOUANI, demeurante au 9 Avenue 3 Août 1903 Sousse, CIN N°02915667.

- Avocat poursuivant: Maître ADEL MABROUK, route touristique, Hammam Sousse.

Désignation de l'immeuble saisi : la totalité du titre foncier n°100923 Sousse d'une superficie de 215 m², dénommé «SALMA» sis à Sousse.

- Mise à prix : La mise à prix est fixée à la somme de 580 500 D 000 prix auquel s'ajoutent les frais de l'adjudication.

- Date et lieu de l'adjudication : L'adjudication aura lieu le Lundi 22/06/2026 à partir de 9 heures à la chambre des criées du tribunal de première instance de Sousse.

- Conditions de visite de l'immeuble:

- Chaque jour de 9 H à 17 H.

2026S00654VEPA1

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES

Etude Maître Atitallah Adel

Avocat

La partie poursuivante : Compagnie Internationale Arabe de Recouvrement SA, RNE 0751191b sise au 10 rue Pierre de Coubertin Tunis représentée par son directeur général domicile élu étude Maître Adel Atitallah rue salem harzallah immeuble Banque du sud 3ème étage Sfax.

La partie saisie : Abdallah hbaili, ouvrier journalier, CIN num 03189917, sis à cité de l'aéroport Tozeur 2200.

L'avocat poursuivant : Maître Adel Atitallah, rue Salem Harzallah immeuble banque du sud 3ème étage Sfax.

L'immeuble saisi : La totalité du bien immobilier sis à la zone Ras Edhraa, quartier de l'Aéroport à Tozeur. Il s'agit d'un local à usage d'habitation, de forme rectangulaire (15,00 m x 7,30 m), avec une façade orientée à l'est. Le bien est délimité comme suit : à l'est par une rue (côté façade), à l'ouest par Ammar Aoun, au sud par Ali Ben Abdallah Ben Ali El Hbaili précédemment, et actuellement Mohamed Gmaria, au nord par Mohamed Sghir Ben Ammar Ennaoui précédemment, et actuellement Ridha Bouaka. La superficie totale couverte est de 108,50 m². Le bien comprend : une entrée découverte située à l'avant, côté est (façade), un hall faisant office de salle de réception, deux chambres, une cuisine, une salle d'eau. Il comprend également un espace découvert à l'arrière, côté ouest, servant d'étendoir.

Mise à prix : (60.177,600) frais en sus.

La date et lieu de la vente : lundi le 15/06/2026 à partir de 9H du matin à la chambre des ventes immobilières du tribunal de première instance de Tozeur.

Visite de l'immeuble : se fait tous les jours de la semaine.

Pour amples renseignements s'adresser à l'avocat poursuivant Maître Adel Atitallah, rue Salem Harzallah immeuble banque du sud 3ème étage Sfax, ou au greffe du tribunal de première instance de Tozeur où est déposé le cahier des charges.

Nul ne peut se porter enchérisseur sans consigner le 1/3 de la mise à prix. Les enchères sont portées par l'intermédiaire d'un avocat et les étrangers doivent avoir l'autorisation préalable de Mr le gouverneur.

2026X00716VEPA1

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES

Etude Maître Atitallah Adel

Avocat

La partie poursuivante : Banque Internationale Arabe De Tunisie, IU RNEO 000110 F, S.A. R.C, sise à Tunis 72/70, avenue Habib Bourguiba.

La partie saisie : salem bradaai CIN 05344839, restaurateur, demeurant à l'avenue des martyrs gouvernorat kebilli.

L'avocat poursuivant : Maître Adel Atitallah, rue Salem Harzallah immeuble banque du sud 3ème étage Sfax.

L'immeuble saisi :

L'immeuble dénommé "fatma" objet du TF N°1395305Sfax sis à la route sidi mansour km7 Sfax et plus précisément dans une rue dérivée de la route habbana parallèle à la route sidi Mansour et à 120 mètres de la route il est situé dans une zone d'habitation, délimité du coté sud par salma bradai et une entrée d'où son entrée, du coté est par une entrée de

10 mètres de largeur, du côté ouest par derbel et du côté nord par Rachad trabelsi.

Il consiste en un terrain nu sous le numéro 1 d'une contenance de 798 m².

Il est délimité du côté est et une partie du côté nord par une petite levée de terre et du côté ouest par un mur de 2 mètres de hauteur.

L'immeuble peut être relié au réseau de distribution de l'électricité, de l'eau potable et le gaz de ville.

Mise à prix : (79.200.000) après la réduction du prix de 40%.

La date et lieu de la vente : lundi le 22/06/2026 à partir de 9H du matin à la chambre des ventes immobilières du tribunal de première instance de Sfax.

Visite de l'immeuble : se fait tous les jours de la semaine.

Pour amples renseignements s'adresser à l'avocat poursuivant Maître Adel Atitallah, rue Salem Harzallah immeuble banque du sud 3ème étage Sfax, ou au greffe du tribunal de première instance de Sfax où est déposé le cahier des charges.

Nul ne peut se porter enchérisseur sans consigner le 1/3 de la mise à prix. Les enchères sont portées par l'intermédiaire d'un avocat et les étrangers doivent avoir l'autorisation préalable de Mr le gouverneur.

2026X00717VEPA1

**VENTE AUX ENCHERES
PUBLIQUES**

Etude Maître Atitallah Adel

Avocat

La partie poursuivante : Banque Internationale Arabe De Tunisie, IU RNE 0000110 F, S.A. R.C, sise à Tunis 72/70, avenue Habib Bourguiba.

La partie saisie : 1/ Mohamed JARRAYA, commerçant, sis à rue marché centrale, Sfax.

2/ Salma JARRAYA, sis à la rue khaled ibn walid rue 51 Gremda, Sfax.

L'avocat poursuivant : Maître Adel Atitallah, rue Salem Harzallah immeuble banque du sud 3ème étage Sfax.

L'immeuble saisi : Tout l'étage situé à l'est, surélevé au-dessus du rez-de-chaussée construit sur la parcelle de terrain orientée sud-est et non compris dans le présent lot, sis à la forêt de Sfax, route de Gremda km 4, rue Ibn Khaldoun à Sfax. Ce bien est actuellement vacant, d'une superficie totale de 149 m², et comprend 4 chambres, une cuisine, une salle de bain et un balcon orienté au sud. Le bien est délimité comme suit :

Au sud par la rue Ibn Khaldoun, à l'est par Sahnoun, au nord et à l'ouest par un voisin. Le bien est équipé de l'électricité et de l'eau potable.

Mise à prix : (97.000,000) frais en sus.

La date et lieu de la vente : lundi le 17/06/2026 à partir de 9H du matin à la chambre des ventes immobilières du tribunal de première instance de Sfax 2.

Visite de l'immeuble : se fait tous les jours de la semaine.

Pour amples renseignements s'adresser à l'avocat poursuivant Maître Adel Atitallah, rue Salem Harzallah immeuble banque du sud 3ème étage Sfax, ou au greffe du tribunal de première instance de Sfax 2 où est déposé le cahier des charges.

Nul ne peut se porter enchérisseur sans consigner le 1/3 de la mise à prix. Les enchères sont portées par l'intermédiaire d'un avocat et les étrangers doivent avoir l'autorisation préalable de Mr le gouverneur.

2026X00718VEPA1

**VENTE AUX ENCHERES
PUBLIQUES**

Etude Maître Atitallah Adel

Avocat

La partie poursuivante : Banque Internationale Arabe De Tunisie, IU RNE 0000110 F, S.A. R.C, sise à Tunis 72/70, avenue Habib Bourguiba.

La partie saisie : 1/ Ahmed Bouassida, mandataire adjoint au marché de gros, demeurant à la route de l'aéroport km 4, Cité El Amal, Jnane Ben Halima, Sfax

2/ Les héritiers du défunt Ali Bouassida, à savoir son épouse Fawzia bent Tahar Kmmoun ainsi que leurs enfants majeurs : Nader Bouassida (employé dans une société), Ilyes Bouassida (agent de société), Ahmed Bouassida et Senda Bouassida (sans emploi), tous domiciliés à la route de l'aéroport km 4, Cité El Amal, Jnane Ben Halima, Sfax (en qualité de cautions hypothécaires).

L'avocat poursuivant : Maître Adel Atitallah, rue Salem Harzallah immeuble banque du sud 3ème étage Sfax.

L'immeuble saisi :

L'ensemble du bien immobilier situé sur la route de l'aéroport, km 5, à Sfax, en face de la Faculté des Lettres, d'une superficie de 353 m².

Il est délimité au sud par Mustapha Akrouf, à l'est par Cherfi, au nord par un voisin (lot n°13) et à l'ouest par une rue d'accès.

Le bien comprend une villa de plain-pied d'une superficie d'environ 140 m², composée d'un salon de réception, de quatre chambres, d'une cuisine, d'une salle de bain et de toilettes.

Le bien est raccordé à l'électricité et à l'eau potable.

Mise à prix : (212.000.000) frais en sus.

La date et lieu de la vente : mercredi le 17/06/2026 à partir de 9H du matin à la chambre des ventes immobilières du tribunal de première instance de Sfax2.

Visite de l'immeuble : se fait tous les jours de la semaine.

Pour amples renseignements s'adresser à l'avocat poursuivant Maître Adel Atitallah, rue Salem Harzallah immeuble banque du sud 3ème étage Sfax, ou au greffe du tribunal de première instance de Sfax2 où est déposé le cahier des charges.

Nul ne peut se porter enchérisseur sans consigner le 1/3 de la mise à prix. Les enchères sont portées par

l'intermédiaire d'un avocat et les étrangers doivent avoir l'autorisation préalable de Mr le gouverneur.

2026X00719VEPA1

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES

Etude Maître Atitallah Adel

Avocat

La partie poursuivante : La société tunisienne de banque, «STB», IU RNE 1237 A, S.A. R.C : B187 88 1996, sise à Tunis, rue hedi nouira.

La partie saisie : société d'étude et de développement touristique «Le KSAR ROUGE» S.A, IU RNE 0022938P, sise à Rue Dag Hammarskjld Hammamet et actuellement à hôtel Hammamet beach mrezga.

L'avocat poursuivant : Maître Adel Atitallah, rue Salem Harzallah immeuble banque du sud 3ème étage Sfax.

L'immeuble saisi : L'immeuble dénommé «Le Palais Rouge», objet du titre foncier n°673 Tozeur, situé dans le gouvernorat de Tozeur, d'une superficie de 31 948 m², sur lequel est édifié l'hôtel «Le Palais Rouge», disposant de deux entrées : la première est une entrée principale du côté sud, et la seconde est réservée au personnel du côté nord. Il se compose comme suit : 280 lits répartis sur 140 chambres, une réception d'une capacité d'accueil de 52 personnes, un restaurant d'une capacité de 130 personnes, une salle de réunion d'une capacité de 180 personnes, un bar avec 40 places assises, un centre de soins par eau et de massage (SPA) comprenant: 4 cabines de massage, 6 bassins d'hydrothérapie, 1 sauna, une piscine intérieure d'une profondeur de 1,8 m. Une cuisine répartie comme suit : 1 section pâtisserie, 1 section préparation des salades, 1 section boucherie, 1 section volailles, 1 section dédiée aux légumes stockés et aux fruits, 1 section dédiée aux poissons, un espace de lavage de la vaisselle, un bureau pour le chef de cuisine, un économat pour le stockage des denrées alimentaires, viandes et boissons, un économat dédié aux produits de nettoyage, une

buanderie, une salle des machines, une pièce dédiée à la pompe, une pièce pour le générateur électrique, une piscine extérieure d'une profondeur de 2 mètres, un local pour les équipements de piscine et la maintenance, 2 courts de tennis, 1 discothèque, 1 club pour enfants, un parking d'une capacité de 30 à 40 voitures. Le bien comprend également 125 palmiers dattiers (variété Deglet Nour) âgés de 20 à 25 ans, ainsi que 70 arbres fourragers.

Mise à prix : (21.473.530,000) frais en sus.

La date et lieu de la vente : lundi le 15/06/2026 à partir de 9H du matin à la chambre des ventes immobilières du tribunal de première instance de Sfax.

Visite de l'immeuble : se fait tous les jours de la semaine.

Pour amples renseignements s'adresser à l'avocat poursuivant Maître Adel Atitallah, rue Salem Harzallah immeuble banque du sud 3ème étage Tozeur, ou au greffe du tribunal de première instance de Sfax où est déposé le cahier des charges.

Nul ne peut se porter enchérisseur sans consigner le 1/3 de la mise à prix. Les enchères sont portées par l'intermédiaire d'un avocat et les étrangers doivent avoir l'autorisation préalable de Mr le gouverneur.

2026X00720VEPA1

Vente aux enchères publiques des parts indivises sur saisie immobilière

Cabinet de Maître Dhaker MAGROUN

Avocat auprès de la cour de cassation

Matricule fiscal : 797021/F

4bis Rue du Mali, 5ème étage bureau n°2, le Belvédère - Tunis 1002

Tél : 71890398

Fax : 71891602

Portable : 98267576

Partie poursuivante : Amen Bank SA représentée par son Président Directeur Général dont le siège est à Tunis avenue Mohamed V - 000221 M

La partie saisie : faouzi ben abdelmajid ben sadok chaouch gérant d'une société de nationalité tunisienne

titulaire de la cin 00571712 domicilié au cabinet de son avocat maître mondher laadhar selon le procès de notification n°20126 en date du 16/12/2025.

Avocat poursuivant : Maître Dhaker MAGROUN - Avocat auprès de la cour de cassation matricule fiscal 797021/F

Désignation de l'Immeuble mis en vente : la totalité des parts indivises appartenant au débiteur de la banque dans la propriété dénommé zina objet du titre foncier 1599 ben arous d'une superficie totale de 62 centiares et 81 ares sis à mornag - ben arous et plus précisément à mechikhet zaouia zone abdi khouja, le titre foncier est constitué par la parcelle n°138.

La parcelle est limitée du coté ouest par l'immeuble appartenant à monsieur mohammed farhat de l'arrière par l'immeuble appartenant à sabiha touati et de l'est par l'immeuble objet du litige et du sud par une route non asphaltée. Les parts indivises mesure 530 parts sur une totalité de 8162 parts. Les parts indivises se situent devant l'autoroute 1 reliant Tunis jusqu'à la station de payage mornag et plus précisément dans la zone abdi khouja boumhel gouvernorat de ben arous. Les parts indivises sont constituées d'une parcelle de terrain non occupée en la possession de la partie saisie et n'a pas d'entrée pécuniaire. Cette description a été faite par l'expert judiciaire Othman mehri selon l'ordonnance sur requête du président du tribunal de 1ère instance de ben arous n°99025 du 29/02/2024.

Mise à prix : la mise à prix des parts indivises objet de la vente a été fixée à six cent soixante-neuf mille sept cent quatre vingt dinars et 332 millimes (669.780, 332 D) majorée des honoraires et des frais légaux.

Date et lieu de la vente : la vente aura lieu le jeudi 11 JUIN 2026 (11/06/2026) à partir de 9h du matin, devant la chambre des criées du tribunal de première instance de ben arous sis au palais de justice chouchet Radés route nationale n°1 ben Arous

La visite des lieux : Tous les jours de la semaine à partir de 9 heures du matin jusqu'à 18 heures

- Pour de plus amples informations, s'adresser à l'étude de l'avocat poursuivant ou au greffe du tribunal 1ère instance de ben arous et prendre connaissance du cahier des charges

- L'encherissement ne peut avoir lieu que par voie d'avocat après consignation du tiers du montant de la mise à prix,

- Pour participer aux enchères, les étrangers doivent être munis de l'autorisation de M. le gouverneur compétent.

2026401722VEPA1

Vente aux enchères publiques d'un terrain aménagé pour la construction d'un immeuble appartenant au défunt Abdelkader elwssayif

Maître Thouraya Ben Mansour huissier de justice à Nabeul, dont le bureau est situé au 2ème étage de l'immeuble DIMESSI, rue El Hadi Chaker, Nabeul (matricule fiscal 1081854X/Q/P/000), agissant à la demande de Maître Imen Sdiri, en sa qualité de liquidatrice de la défunt Abdelkader elwssayif (matricule fiscal 1770244L), annonce la mise en vente aux enchères publiques d'un terrain aménagé pour la construction d'un immeuble portant le numéro cadastral n°665763 Nabeul, d'une superficie totale de 265 m², avec un prix de départ de 247.199.288 dinars.

La vente aux enchères se tiendra le lundi 01 Juin 2026 à 11h00, au siège de l'exécution situé derrière l'auberge de Lido Dar Chaabenne el fehri, gouvernorat de Nabeul. Les personnes souhaitant participer à l'enchère doivent déposer une garantie de 10 % du prix de départ, soit en espèces, soit par chèque certifié. Pour plus d'information appeler les numéros suivant 97845736 ou 72230013.

2026401730VEPA1

Avis aux créanciers

Changement de liquidateur judiciaire

SOCIETE LES BARCIDES - s.a.r.l

Au capital Social 60 000 DT

Resté urant Ettouta

«Société en Liquidation»

Matricule fiscal : 0411447 Q

Siège Social : Mej. Aboukacem chebbi N°59 - hammam Sousse

En vertu d'une décision rendue en date du 30/04/2026 par le tribunal de première instance de Sousse 2 sous le n°8386 dans le dossier de liquidation N°1 pour la poursuite des travaux de liquidation de la dite société sous le juge contrôleur des liquidateurs et mandateurs de justice au même tribunal et changer le liquidateur Monsieur Bouhaouala Samir par le liquidateur judiciaire Mr. Ayadi Abdelmajid ayant le siège à la rue Ahmed El Karoui n°03 Sousse

4000 pour déterminer ces travaux afin du recouvrement des créances et paiement des dettes avant la clôture.

2026S00650VEPA2

EXTRAIT D'UNE DECISION DE REGLEMENT JUDICIAIRE

République Tunisienne

Ministère de la justice

Tribunal de première instance de Sfax 1

Chambre commerciale

Décision N°341

Identifiant Unique : 583856H

Le Président du tribunal de première instance de Sfax a rendu en date du 28/04/2026 dans l'affaire n°341 la décision dont la teneur suivante à l'encontre de la société Jardi Bois conformément à l'article 436 du code des sociétés :

1/ D'ordonner l'ouverture des procédures de règlement judiciaire de la société Jardi Bois SARL en la personne de son représentant légal, sise à la route de Tunis km 11 Sfax, identifiant unique 583856H et la

transmission de son dossier au juge de l'entreprise près de ce tribunal pour le contrôle des procédures.

2/ Nomination de l'expert-comptable M. Abdeljalil Bouchaala en qualité d'administrateur judiciaire, chargé d'élaborer un plan de redressement, de le soumettre au juge de l'entreprise dans un délai maximal de neuf mois, à condition que la requérante lui verse une avance de cinq cents dinars (500 000 DT) prélevée sur ses honoraires. L'expert susmentionné devra établir une déclaration préliminaire dans un délai maximal de deux mois à compter de la date de la présente décision, démontrant la capacité de la requérante à faire face aux difficultés qu'elle rencontre et à poursuivre son activité, après examen de toutes les pièces justificatives du dossier et de tous les documents comptables établis conformément à la législation en vigueur et en fonction des ressources financières, matérielles et humaines dont elle dispose. Il s'agira notamment de déterminer la situation financière et économique actuelle et future de la requérante en vue d'un règlement, au regard des projets réalisés et des projets prévus, ainsi que de ses recettes et dépenses et du pourcentage de son endettement.

3/ D'ordonner la suspension les procédures d'exécution forcée visant à recouvrer les créances avant la date d'acceptation de la demande de règlement judiciaire pour une période n'excédant pas la fin de la période de surveillance, à l'exception des créances en espèces exécutées avec autorisation, et à l'exclusion des montants qui ne sont pas saisissables sur ces créances

4/ D'ordonner la suspension de toutes les procédures ayant pour objet la reprise des biens meubles ou immeubles pour défaut de paiement des dettes et ce dans un délai ne dépassant pas la période d'observation,

5/ D'ordonner l'arrêt du décompte des intérêts et indemnités de retard, la suspension des délais de prescription

dans un délai ne dépassant pas la période d'observation et l'interdiction à la société la cession de son actif antérieur ou de l'hypothéquer pendant cette période,

6/ D'ordonner la suspension de toutes les procédures à l'encontre des commanditaires et garants conformément à l'article 449 du code sociétés commerciales

7/ la fixation de la date du 13/06/2025 comme date de cessation de son paiement.

8/ D'ordonner l'inscription de cette décision au registre national des entreprises, l'envoi d'une copie à la commission de suivi des entreprises en difficulté, la publication de cette décision au Journal Officiel de la République Tunisienne.

2026X00723VEPA2

Avis aux créanciers

Déclenchement de règlement judiciaire Jardi Bois N°341

Siège social : Route Tunis km 11 Sfax

Identifiant Unique : 583856H

Le Président du tribunal de première instance de Sfax rendu le 28/04/2026 sous le n°341 la décision suivante :

- D'ordonner l'ouverture des procédures de règlement judiciaire à l'encontre de la société Jardi Bois en la personne de son représentant légal, identifiant unique 583856H et la transmission de son dossier au juge de l'entreprise près de ce tribunal pour le contrôle de ces procédures.

- La désignation de l'expert-comptable Abdeljelil BOUCHAALA comme administrateur judiciaire, de préparer le plan de redressement, dans une période ne dépassant pas les neuf mois et de le transmettre au juge de l'entreprise,

- D'ordonner la suspension de toutes les procédures d'exécution ayant pour objet le règlement des dettes antérieures à la date de réception de la demande d'ouverture du règlement judiciaire et ce dans un délai ne dépassant pas la période

d'observation à l'exception des dettes revenant aux salariés qui s'exécutent sur décision judiciaire excepté les montants inaccessibles de ces sommes,

- D'ordonner la suspension de toutes les procédures ayant pour objet la reprise des biens meubles ou immeubles pour défaut de paiement des dettes et ce dans un délai ne dépassant pas la période d'observation,

- D'ordonner l'arrêt du décompte des intérêts et indemnités de retard, la suspension des délais de prescription dans un délai ne dépassant pas la période d'observation et l'interdiction à la société la cession de son actif antérieur ou de l'hypothéquer pendant cette période,

Il appartient aux créanciers de présenter dans le délai légal à partir de cette publication leurs dettes ordinaires et privilégiées ainsi que leurs garanties par correspondance à l'administrateur judiciaire par lettre recommandée à l'adresse suivante :

Route de Gremda km 0.5 Imm Asma Palace - Sfax 74404617 -74404618.

2026X00724VEPA2

Faillite de la SOCIETE HIMILCO

Siège social : pole technologique cité ghazela ariana 2083

Identifiant Unique : 10777126 Q

En vertu du jugement du tribunal de première instance de l'ariana, l'affaire n°332, en date du 10/04/2026, la SOCIETE HIMILCO a été déclarée en faillite, la date de cessation de paiement a été fixée au 01/06/2023.

Madame Haïfa El Adab a été désignée en qualité de juge commissaire, et Monsieur ENIS ABID en qualité de syndic de faillite.

Les créanciers sont invités à produire leurs titres de créances dans les délais impartis à l'adresse du syndic, sis au 45, Av. Habib Bourguiba, Le Colisée Esc. D - Bureau 326 - Tunis.

2026401726VEPA2

Décision de faillite de la Société Agence méditerranéenne des transports et des services «A.M.T.T.S»

Siège social : 1bis, rue Ibn Amdoun, dérivé de la rue de Marseille, Tunis

MF : 0514040P

Suite à la décision rendue par le tribunal de première instance de Tunis en date du 04 JUIN 2024 sous le numéro 50089, il a été décidé la mise en faillite de la Société Agence méditerranéenne des transports et des services «A.M.T.T.S» et que la date de cessation de paiement au début de 22 NOVEMBRE 2022 et la nomination de l'expert Chokri El heni syndic de faillite sous le contrôle du juge commissaire Madame Ines marwa Ellamouchi.

Les créanciers éventuels doivent remettre les originaux de leurs créances au bureau du syndic de la faillite sis au 34 rue Ali Dargouth étage 3 bureau A 1001 Tunis tél 71331411 dans un délai ne dépassant pas 15 jours à partir de la date de la parution de cette annonce au journal officiel de la République Tunisienne.

Cette annonce a été publiée au journal "la Presse "et "Assahafa "en date du 13/05/2026.

2026401748VEPA2

CONVOICATIONS

Sociétés anonymes

Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire

Tunisie Profilés Aluminium TPR

SA Au Capital de 50.000.000 Dinars

Siège Social : ZI Sidi Rezig - Rue des Usines - 2033 Mégrine

Identifiant Unique RNE N° : 0002660 R

CNSS N°: 05556379

Messieurs les actionnaires de la Société Tunisie Profilés Aluminium

TPR, sont invités à assister à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le Mardi 30 Juin 2026 à 15 Heures à la Maison de l'Entreprise «Institut Arabe des Chefs d'Entreprises» sise à l'Avenue Principale 1053 les Berges du Lac, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation du rapport d'activité pour l'exercice clos au 31/12/2025.
2. Lecture des rapports général et spécial des commissaires aux comptes relatifs aux états financiers individuels de l'exercice clos au 31/12/2025.
3. Approbation des états financiers individuels arrêtés par le Conseil d'Administration au titre de l'exercice clos au 31/12/2025.
4. Approbation des conventions réglementées relevant des articles 200 & 475 du Code des Sociétés Commerciales.
5. Lecture du rapport des commissaires aux comptes relatifs aux états financiers consolidés au 31/12/2025.
6. Approbation des états financiers consolidés au 31/12/2025.
7. Quitus aux administrateurs de leur gestion au titre de l'exercice 2025.
8. Affectation des résultats de l'exercice 2025.
9. Fixation des jetons de présence à allouer aux membres du Conseil d'Administration.
10. Fixation de la rémunération des membres du comité permanent d'audit.
11. Nomination ou renouvellement des membres du conseil d'administration pour les exercices 2026, 2027 et 2028.
12. Approbation de la nomination d'un administrateur représentant les actionnaires minoritaires pour les exercices 2026, 2027 et 2028.
13. Nomination ou renouvellement des commissaires aux comptes pour les exercices 2026, 2027 et 2028.
14. Pouvoirs en vue de formalités.

Les documents de l'Assemblée Générale Ordinaire seront mis à la disposition des actionnaires au siège de la société sise à la Rue des Usines Z.I Sidi Rézig Mégrine 21 jours avant la tenue de l'assemblée.

2026R01488SANB3

Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire

SOCIETE ALUFOND

Société anonyme

Au capital de 5 780 000 Dinars

Identifiant Unique : 1139399 J

Siège social : Z.I du Jbel Oust Km 21, Route de Zaghuan, délégation Bir Mcherga, Gouvernorat de Zaghuan

Messieurs les actionnaires de la Société ALUFOND, sont invités à assister à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le Mardi 2 Juin 2026 à 10 Heures au siège social de la société mère sis à la Rue des Usines Z.I Sidi Rézig, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration sur l'activité de la société pour l'exercice clos au 31/12/2025.
2. Lecture des rapports général et spécial du commissaire au compte relatifs à l'exercice clos au 31/12/2025.
3. Approbation des états financiers arrêtés par le Conseil d'Administration au titre de l'exercice clos au 31/12/2025.
4. Approbation des conventions relevant des articles 200 & 475 du Code des Sociétés Commerciales.
5. Quitus aux administrateurs de leur gestion au titre de l'exercice 2025.
6. Affectation du résultat de l'exercice 2025.
7. Nomination de Trois membres du conseil d'administration pour les exercices 2026 et 2027.
8. Pouvoirs en vue de formalités.

2026R01489SANB3

CONVOCATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

SOCIETE CAR PRO

S.A AU CAPITAL DE : 500.000 DT

SIEGE SOCIAL : 26, Rue KHAWAREZMI, ZI Kheireddine le KRAM

Nous vous prions de bien vouloir assister à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le Mercredi 20 Mai 2026 à 09h30 mn au siège de la société sise au 26 Rue Khawarizmi, ZI Kheireddine le KRAM, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Examen des conditions de la convocation et de la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire.
2. Lecture et approbation du rapport du conseil d'administration relatif à l'exercice 2025.
3. Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes et approbation des états financiers relatifs à l'exercice clos au 31/12/2025.
4. Approbation des conventions citées dans le rapport spécial du commissaire aux comptes.
5. Affectation des résultats de l'exercice 2025.
6. Approbation de l'affectation d'un montant dans le compte de réserves spéciales d'investissement via la participation au capital de la filiale SICAR.
7. Approbation de la location de cité Charguia 70, rue de l'industrie des auprès du PCA de la société objet du PV de CA du 30/12/2024
8. Approbation des dépenses investies et expertise du local suite aménagement du site, objet de l'autorisation du CA du 09/12/2025
9. Approbation des contrats de location (cité kram) et de sous location (70, rue de l'industrie Charguia).
10. Fixation des jetons de présence des membres du conseil d'administration au titre de l'exercice 2025.
11. Quitus aux administrateurs pour la gestion 2025.

12. Renouvellement du mandat des administrateurs
 13. Nomination d'un nouvel administrateur
 14. Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes
 15. Pouvoir pour formalités.
- 2026R01495SANB3

Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire

Société Tunisienne de Lubrifiants SOTULUB

Société anonyme

Au capital de 10.972.500 DT

Siège social : Rue Lac Mälaren, Les Berges du Lac 1053 Tunis Nord

Identifiant Unique : 0005985Z

Numéro CNSS : 6245988

Mesdames et messieurs les actionnaires de la Société Tunisienne de Lubrifiants sont invités à assister à l'Assemblée Générale ordinaire qui se tiendra le jeudi 11 Juin 2026 à 11H30, à l'hôtel Verdi Tunis Beach Resort, Gammarth (ex Ramada Plaza) à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation du rapport du conseil d'administration relatif à la gestion de l'exercice 2025 ;
2. Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes au titre de l'exercice 2025 ;
3. Approbation des états financiers de l'exercice 2025 ;
4. Approbation des opérations visées par l'article 26 des statuts de la société et de l'article 200 du code des sociétés commerciales;
5. Quitus aux administrateurs pour la gestion de l'exercice 2025 ;
6. Affectation du résultat de l'exercice 2025 ;
7. Fixation des jetons de présence relatifs à l'exercice 2025 ;
8. Nomination d'administrateurs au conseil d'administration.

2026R01497SANB3

CONVOCAATION

SOCIETE INTERCOLOR

Société Anonyme

Au capital de 1.134.700 Dinars divisé en 113.470 Actions nominatives de 10 Dinars chacune

Siège Social : Zone Industrielle de Bou Argoub (Gouvernorat de Nabeul)

IDENTIFIANT UNIQUE : 0020515 K

Les actionnaires de la Société INTERCOLOR sont convoqués au bureau de la Société, 8, Avenue de la Gare, Zone Industrielle Sidi Rezig - Mégrine, Ben Arous, le Mardi 30 Juin 2026 à neuf heures, en Assemblée Générale Ordinaire afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1) Rapport du Conseil d'administration sur l'exercice 2025.
- 2) Rapports du Commissaire aux comptes sur le dit exercice 2025.
- 3) Rapport du Conseil d'administration sur les états financiers consolidés de l'exercice 2025.
- 4) Rapport du Commissaire aux comptes sur les états financiers consolidés de l'exercice 2025.
- 5) Approbation de ces rapports et quitus au Conseil d'administration.
- 6) Approbation des conventions visées par les articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales.
- 7) Affectation du résultat de l'exercice 2025.
- 8) Renouvellement du mandat de trois administrateurs.
- 9) Fixation du montant des jetons de présence.
- 10) Questions Diverses.

2026R01506SANB3

CONVOCAATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Jeudi 04 Juin 2026

Société du Centre Commercial Lac Palace (S.A)

Société Anonyme

Au capital de : 6.000.000 dinars

Siège Social : Centre Commercial Lac Palace - Les Berges du Lac de Tunis

Identifiant Unique : 0030359 X

Messieurs et Mesdames les actionnaires de la société du Centre Commercial «Lac Palace S.A» sont invités à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le Jeudi 04 Juin 2026 à 10 Heures au siège social de la société sis au Lac Palace (4ème étage), les berges du Lac de Tunis pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Examen et approbation des états financiers de l'exercice 2025
2. Lecture et approbation du Rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2025
3. Lecture et approbation des Rapports Général et Spécial du Commissaire aux comptes relatif au même exercice
4. Quitus aux administrateurs et au Commissaire aux comptes pour la gestion 2025
5. Affectation des résultats 2025
6. Fixation des Dividendes et des Jetons de présence
7. Questions diverses.

2026R01518SANB3

CONVOCAATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE RELATIVE A L'EXERCICE 2025

SOCIETE EURO-CYCLES S.A

SOCIETE ANONYME

AU CAPITAL DE 9 801 000 DT

Identifiant unique : 0044463T

Siège social : Z.I. Kalaa Kébira 4060 Sousse

La Société EURO-CYCLES S.A a l'honneur de convoquer ses actionnaires à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle relative à l'exercice 2025 le jeudi 18 juin 2026 à 10 heures au siège social de la société sise à la Zone Industrielle Kalaa Kebira Sousse, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice 2025 ainsi que sur la gestion du groupe.

- Lecture du rapport général des commissaires aux comptes sur les Etats Financiers individuels relatifs à l'exercice clos le 31/12/2025.

- Lecture du rapport général des commissaires aux comptes sur les états financiers consolidés relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025.

- Examen et approbation des états Financiers individuels de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

- Examen et approbation des Etats Financiers consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

- Lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes et approbation des conventions visées aux articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales.

- Affectation du résultat de l'exercice 2025 et distribution des bénéfices.

- Quitus aux membres du conseil d'administration, au directeur général et au directeur général adjoint pour la gestion de l'exercice 2025.

- Fixation du montant des jetons de présence à allouer aux membres du Conseil d'Administration au titre de l'exercice 2025.

- Renouvellement du mandat des administrateurs M. PATRICE GARANDEAU, M. MOURAD GHAZI, M. MONDHER ACHOUR, M. ABDERAZEK LOUATI et M. NADER GHAZOUANI.

NB :

Tout actionnaire peut se faire représenter par toute personne munie d'une procuration spéciale dûment signée précédée de la mention «BON POUR POUVOIR».

Le conseil d'administration met à la disposition des actionnaires, au siège social de la société, tous les documents nécessaires pour le déroulement de cette assemblée générale comme prévu par la loi.

2026S00646SANB3

Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire

Société Skanès Palace International (en liquidation) S.A

Capital : 6.195.000 dinars

Identifiant unique : 0038242T

Messieurs les Actionnaires de la Société Skanès Palace International (en liquidation) sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le Mardi 02 Juin 2026 à 10 h au siège social de la Société Tunisienne de banque - Rue Hédi Noura - Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre de jour suivant :

1- Lecture du rapport du liquidateur

2- Lecture de rapport de commissaire aux comptes de l'exercice 2025

3- Examen et Approbation des états financiers de l'exercice 2025

4- Renouvellement de mission du liquidateur

5- Délégation de pouvoir pour l'accomplissement des procédures des dépôts et de publications légales.

2026S00653SANB3

Convocation de l'Assemblée Générale Ordinaire

Pour l'Approbation des Comptes Relatifs aux Exercices 2023 et 2024

Liberty Hotel

La Société Hôtelière et Touristique du Sahel

SA au capital de 10 655 930 Dinars

Siège social : Route Touristique Skanes, Monastir

MF : 381554/ZAM/000

RNE : 381554 Z

Le Président Directeur Général convoque l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la société pour le jeudi 11 juin 2026 à 09h00 au Bureau n°7 du deuxième étage de l'Immeuble International City Center au Centre Urbain Nord Tunis pour délibérer à propos de l'ordre du jour suivant :

- Entériner le retard de la tenue de l'assemblée générale ordinaire des exercices comptables 2023 et 2024.

- Lecture et approbation des rapports d'activité relatifs aux exercices 2023 et 2024.

- Lecture des rapports du commissaire aux comptes relatifs aux exercices 2023 et 2024.

- Approbation des états financiers de la société pour les exercices comptables 2023 et 2024.

- Affectation des résultats des exercices 2023 et 2024.

- Approbation des conventions réglementées conformément à l'article 200 du code des sociétés commerciales pour les deux exercices (2023 et 2024).

- Fixation du montant des jetons de présence pour les exercices 2023 et 2024.

- Quitus aux membres du conseil d'administration pour les années 2023 et 2024.

- Renouvellement des Mandats des Administrateurs pour les exercices 2026, 2027 et 2028.

- Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes pour les exercices 2026, 2027 et 2028.

- Pouvoir pour formalités.

2026S00662SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire annuelle de l'exercice 2025

POLYCLINIQUE EL ALYA

S.A. : Au capital de 9.975.000 D

Siège Social : Route EL AIN KM 2.5 SFAX

Identifiant unique : 825575X

Mesdames et messieurs les actionnaires ainsi que le commissaire aux comptes de la Polyclinique ELALYA, sont invités à assister à l'assemblée générale ordinaire annuelle relative à l'exercice 2025 qui se tiendra le 23 Juin 2026 à 17 heures à l'Hôtel Le PALAIS ROYAL route EL MAHDIA km1 Sfax à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport du conseil d'administration et lecture du rapport général du commissaire aux comptes

de la société mère Polyclinique EL Alya relatif à l'exercice 2025 et ratification du rapport du conseil,

2. Lecture du rapport du conseil d'administration et lecture du rapport général du commissaire aux comptes du groupe polyclinique EL Alya relatif à l'exercice 2025 et ratification du rapport du conseil,

3. Information des fonctions de direction occupées dans d'autres sociétés par les administrateurs et le directeur général.

4. Lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes et approbation des conventions réglementées,

5. Approbation des états financiers de l'exercice 2025 de la société mère Polyclinique EL Alya.

6. Approbation des états financiers de l'exercice 2025 du groupe polyclinique EL Alya.

7. Ratification et affectation du résultat de l'exercice 2025,

8. Quitus aux administrateurs et au directeur général,

9. Jetons de présence alloués aux membres du conseil d'administration.

10. Renouvellement du mandat et élection des membres du conseil d'administration pour les exercices 2026 et 2027 et 2028.

11. Questions diverses.

12. Pouvoirs pour formalités.

Les documents prescrits par la loi et destinés à la présente assemblée seront tenus au siège social de la société à la disposition des actionnaires durant le délai légal. L'admission d'un actionnaire à l'assemblée générale sera sur simple présentation d'une pièce d'identité, l'admission d'un mandataire sera aux vues d'une procuration spéciale.

2026X00729SANB3

CONVOCATION

Laboratoires GALPHARMA

Société Anonyme

Au capital de 23 694 000 Dinars

Siège social : Route de Mahdia km 10,5 - 3054, Sfax

Matricule Fiscal : 420887 N/A/M/000

Identifiant Unique : 0420887N

Le Conseil d'Administration des «Laboratoires Galpharma» a le plaisir d'inviter tous les actionnaires à l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu le Vendredi 12 Juin 2026 à 15 h au siège de la société «Laboratoires Galpharma» sis à la Route de Mahdia km 10,5 - Sfax, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation des rapports du conseil d'administration de la société «Laboratoires Galpharma» et du groupe «Laboratoires Galpharma» de l'exercice 2025 ;

2. Lecture des rapports des commissaires aux comptes de la Société «Laboratoires Galpharma» et du groupe «Laboratoires Galpharma» de l'exercice 2025 ;

3. Approbation des états financiers individuels arrêtés au 31 décembre 2025 ;

4. Approbation des états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2025 ;

5. Affectation du résultat de l'exercice 2025 ;

6. Approbation des conventions mentionnées aux articles 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales relatives à l'exercice 2025 ;

7. Quitus aux membres du Conseil d'Administration;

8. Fixation du montant des jetons de présence; et

9. Pouvoirs pour formalités.

Messieurs les actionnaires sont avisés que le rapport du conseil d'administration ainsi que tous les documents requis par la loi sont à leur disposition au siège de la société dans les délais légaux.

2026X00735SANB3

CONVOCATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE TUNISO-SEoudienne DE PARTICIPATION ET DE PLACEMENT «T.S.P.P.»

SICAR- S.A

AU CAPITAL DE 1.600.000 D

Siège social: 19, rue des jasmins - ARIANA

Identifiant unique : 0779458 F/P/M/000

Matricule CNSS : 253724-69

Les actionnaires de la Tuniso-Séoudienne de Participation et de Placement «TSP» sont invités à assister à l'assemblée générale ordinaire qui aura lieu le vendredi 5 juin 2026 à 10H au siège de la société sis au 19, rue des jasmins - Ariana, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Ratification de la cooptation d'un administrateur ;

2. Ratification de la cooptation d'un nouvel représentant permanent de TSB ;

3. Lecture du rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice 2025 ;

4. Lecture des rapports général et spécial du Commissaire aux Comptes relatifs à l'exercice 2025 et approbation des conventions réglementées;

5. Approbation des états financiers relatifs à l'exercice 2025 ainsi que du rapport du Conseil d'Administration sur la gestion dudit exercice;

6. Affectation des résultats de l'exercice 2025 ;

7. Quitus aux membres du Conseil d'Administration pour leur gestion au titre de l'exercice 2025 ;

8. Fixation des jetons de présence au titre de l'exercice 2025 ;

9. Nomination des administrateurs;

10. Désignation du Commissaire aux Comptes;

11. Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales.

2026401723SANB3

CONVOCATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE TUNISO-SEoudienne DE PARTICIPATIONS ET D'INVESTISSEMENT «T.S.P.I.»

SICAR - S.A.

AU CAPITAL DE 500.000 D

Siège social : 19, rue des jasmins - 2080 ARIANA

Identifiant unique : 0817673 B

Les actionnaires de la Tuniso-Séoudienne de Participations et

d'Investissement «TSPI» sont invités à assister à l'assemblée générale ordinaire qui aura lieu le vendredi 5 juin 2026 à 14h00 au siège de la société sis au 19, rue des jasmins - 2080 Ariana, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport du conseil d'administration sur la gestion de l'exercice 2025.
2. Lecture des rapports général et Spécial du commissaire aux comptes sur l'exercice 2025 et approbation des conventions réglementées.
3. Approbation des états financiers 2025 et du rapport du conseil d'administration sur la gestion de l'exercice 2025.
4. Affectation des résultats de l'exercice 2025.
5. Quitus aux membres du Conseil d'administration pour la gestion de l'exercice 2025.
6. Fixation des jetons de présence de l'exercice.
7. Pouvoir pour l'accomplissement des formalités légales.

2026401724SANB3

Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire

Société EL-BOUNIANE

S.A - Capital Social 2.500.000 dinars

68, Avenue Farhat Hached - 1001 Tunis

Identifiant Unique : 0001924S

Le Président du Conseil d'Administration de la Société «EL-BOUNIANE» informe tous les actionnaires de la Société que la date de l'Assemblée Générale Ordinaire a été fixée pour le Mercredi 24 Juin 2026 à 10H00 au siège social de la société sis au 68 Avenue Farhat HACHED- Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1- Lecture du rapport du conseil d'Administration relatif à l'exercice 2025.
- 2- Lecture des états financiers arrêtés au 31 Décembre 2025.

3- Lecture du rapport général et du rapport spécial du commissaire aux comptes au titre de l'exercice 2025.

4- Approbation des états financiers arrêtés au 31 Décembre 2025.

5- Approbation des conventions légales.

6- Affectation des résultats de l'exercice 2025.

7- Quitus aux Administrateurs.

8- Cooptation des Administrateurs.

9- Fixation du montant des jetons de présence.

10- Désignation d'un commissaire aux comptes pour les exercices 2026, 2027 et 2028.

11- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales.

Cette information tient lieu de convocation officielle à tout actionnaire pour y assister ou se faire représenter légalement.

Tous les documents relatifs à l'assemblée générale ordinaire sont tenus à la disposition des actionnaires au siège social de la société durant les délais légaux.

2026401725SANB3

Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire

Société CONCEPT SA

Identifiant unique : 0428504S

Société Anonyme

Au capital de 1 080 000 TND

Siège social : Centre d'Affaire le Montplaisir, A61, Avenue Kheireddine Pacha 1073 Montplaisir - Tunis

Les actionnaires de la société Concept SA sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire de la société, qui se tiendra le 24 juin 2026 à 10 heures au siège de la société à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture et approbation du rapport d'activités et de gestion du groupe de l'exercice 2025
- Lecture du rapport général et du rapport spécial du Commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2025

- Approbation des états financiers individuels arrêté au 31 Décembre 2025

- Approbation des conventions réglementées

- Lecture du rapport général du Commissaire aux comptes relatifs aux états financiers consolidés de l'exercice 2025

- Approbation des états financiers consolidés arrêté au 31 Décembre 2025

- Affectation des résultats de l'exercice 2025

- Fixation des jetons de présence alloués aux administrateurs au titre de l'exercice 2025

- Quitus aux administrateurs et à la Direction Générale.

2026401727SANB3

CONVOCATION

Family Entertainment and Amusement Company

Société Anonyme

Au capital de 2 500 000 Dinars

Siège Social : Rue du Lac ANNECY Immeuble ADONIS - Les Berges du Lac - 1053 TUNIS

M.F : 1670506H/A/M/000

RNE : 1670506H

CNSS : N° 645242-95

Messieurs les Actionnaires de la Société «FAMILY ENTERTAINMENT AND AMUSEMENT COMPANY SA» sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire, pour le jeudi 11 juin 2026 à 10h, au siège social de la société sis à la Rue du Lac d'Annecy - Immeuble Adonis - Les Berges du Lac 1 - 1053 Tunis, en vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1- Lecture du rapport du Conseil d'Administration sur la gestion 2025.
- 2- Lectures des Rapports du commissaire aux comptes, relatifs à l'exercice 2025.
- 3- Examen et approbation s'il y a lieu, des Etats Financiers arrêtés au 31 décembre 2025.

4- Approbation des conventions réglementées selon les articles 200 et 475 du CSC.

5- Affectation des résultats de 2025.

6- Quitus aux Administrateurs au titre de l'exercice 2025.

7- Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes ou la nomination d'un nouveau commissaire aux comptes pour les exercices 2026-2027 et 2028,

8- Fixation des jetons de présence de l'exercice 2025.

9- Pouvoirs.

2026401734SANB3

CONVOCATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

MENA CAPITAL PARTNERS SA

Raison sociale: INTERMEDIAIRE EN BOURSE

Capital social: 3000.000 Dinars

Siège social: 5 BIS rue du lac de Tibériade Les berges du Lac 1053.

Identifiant unique: 496886BAM000

Les actionnaires de la société MCP sont convoqués à l'assemblée générale ordinaire qui aura lieu le 12 juin 2026 à 11h30 au siège de la société MCP sis au 05 bis rue du lac de Tibériade 1053 les berges du Lac, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Le Conseil décide de convoquer une Assemblée Générale Ordinaire en date du 12 juin 2026, à l'effet de :

- Présenter les états financiers corrigés relatifs à l'exercice 2025;
- Entendre les rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux comptes;
- Approuver lesdits états financiers;
- Statuer sur l'affectation du résultat relatifs à l'exercice 2025.

2026401736SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

BASF TUNISIE

S.A. au capital de 50 000 dinars

Siège social : Coral Business Center - Bloc B - Bureaux B5-3 & B5-4 Centre Urbain Nord 1003 - Tunis - Tunisie

Identifiant unique : 0425631 L

Le Conseil d'administration réuni le 4 mai 2026 convoque les actionnaires de la société BASF TUNISIE S.A. à la réunion de l'AGE, le jeudi 11 juin 2026, à 10 h au siège social sis au Coral Business Center - Bloc B - Bureaux B5-3 & B5-4 Centre Urbain Nord 1003 - Tunis - Tunisie afin de délibérer sur les questions portées à l'ordre du jour suivant : 1. Ratification des modes et délais de convocation de l'Assemblée Générale Extraordinaire; 2. Dissolution anticipée de la société; 3. Nomination d'un liquidateur et fixation de ses pouvoirs; 4. Pouvoirs pour les formalités.

2026401737SANB3

CONVOCATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 02 juin 2026

KELIBIA BAY S.A

SOCIETE ANONYME

AU CAPITAL SOCIAL DE 100.000 DINARS

SIEGE SOCIAL: 04 RUE ACHTART, NORD HILTON 1002 TUNIS

IDENTIFIANT UNIQUE : 1097107Y

Cher Actionnaire,

Je vous prie de bien vouloir assister à la réunion de l'assemblée générale ordinaire de la Société «KELIBIA BAY S.A» qui se tiendra le mardi 02 juin 2026 à 11h15mn au siège de la société, à l'effet de délibérer sur les points inscrits à l'ordre du jour suivant :

1. Rapport du conseil d'Administration relatif à l'exercice 2025 ;
2. Rapports général et Spécial du commissaire aux comptes sur l'année 2025 ;
3. Approbation des Etats financiers de l'exercice 2025 ;
4. Quitus au conseil d'Administration;
5. Affectation des résultats ;

Veillez agréer, cher Actionnaire, mes Cordiales Salutations.

2026401743SANB3

CONVOCATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 02 juin 2026

KELIBIA LA BLANCHE LEISURE & LIFE STYLE S.A

SOCIETE ANONYME

AU CAPITAL SOCIAL DE 150.000 DINARS

SIEGE SOCIAL : 04 RUE ACHTART, NORD HILTON 1002 TUNIS

IDENTIFIANT UNIQUE : 1097108Z

Cher Actionnaire,

Je vous prie de bien vouloir assister à la réunion de l'assemblée générale ordinaire de la Société« KELIBIA LA BLANCHE LEISURE & LIFE STYLE S.A», qui se tiendra le mardi 02 juin 2026 à 12h au siège de la société, à l'effet de délibérer sur les points inscrits à l'ordre du jour suivant:

1. Rapport du conseil d'Administration relatif à l'exercice 2025 ;
2. Rapports général et Spécial du commissaire aux comptes sur l'année 2025 ;
3. Approbation des Etats financiers de l'exercice 2025 ;
4. Quitus au conseil d'Administration;
5. Affectation des résultats;

Veillez agréer, cher Actionnaire, mes Cordiales Salutations.

2026401744SANB3

CONVOCATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 02 juin 2026

KELIBIA LA BLANCHE IMMOBILIERE S.A

SOCIETE ANONYME

AU CAPITAL SOCIAL DE 550.000 DINARS

SIEGE SOCIAL : 04 RUE ACHTART, NORD HILTON 1002 TUNIS

IDENTIFIANT UNIQUE : 0798917T

Cher Actionnaire,

Je vous prie de bien vouloir assister à la réunion de l'assemblée générale ordinaire de la Société «KELIBIA LA BLANCHE IMMOBILIERE S.A», qui se tiendra le mardi 02 juin 2026 à

12h30mn au siège de la société, à l'effet de délibérer sur les points inscrits à l'ordre du jour suivant:

1. Rapport du conseil d'Administration relatif à l'exercice 2025 ;
2. Rapports général et Spécial du commissaire aux comptes sur l'année 2025 ;
3. Approbation des Etats financiers de l'exercice 2025 ;
4. Quitus aux membres du conseil d'Administration;
5. Affectation des résultats;
6. Renouvellement du mandat des membres du conseil d'administration.
7. Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes;

Veillez agréer, cher Actionnaire, mes Cordiales Salutations.

2026401745SANB3

CONVOCATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 02 juin 2026

KELIBIA LA BLANCHE S.A

SOCIETE ANONYME

AU CAPITAL SOCIAL DE 444.500 DINARS

SIEGE SOCIAL: 04 RUE ACHTART, NORD HILTON 1002 TUNIS

IDENTIFIANT UNIQUE : 0341771K

Cher Actionnaire,

Je vous prie de bien vouloir assister à la réunion de l'assemblée générale ordinaire de la Société «KELIBIA LA BLANCHE S.A» qui se tiendra le mardi 02 Juin 2026 à 13h 15mn au siège de la société, à l'effet de délibérer sur les points inscrits à l'ordre du jour suivant :

1. Rapport du conseil d'Administration relatif à l'exercice 2025 ;
2. Rapports général et Spécial du commissaire aux comptes sur l'année 2025 ;
3. Approbation des Etats financiers de l'exercice 2025 ;
4. Quitus au conseil d'Administration;
5. Affectation des résultats ;
6. Lecture et approbation du rapport du conseil d'Administration sur le groupe;

7. Lecture du rapport du commissaire aux comptes sur les états financiers consolidés au 31 décembre 2025 ;

8. Approbation des Etats financiers consolidés au 31 Décembre 2025 ;

Veillez agréer, cher Actionnaire, mes Cordiales Salutations.

2026401746SANB3

CONVOCATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

SOCIETE ART MARTIN TUNISIE SA

CAPITAL SOCIAL: 2 250 000 DT

SOCIETE ANONYME

Identifiant Unique: 741254T/A/M/000

SIEGE SOCIAL: Route Somaa Zone Industrielle Béni Khair 8060 Nabeul

Les actionnaires de la Société ART MARTIN TUNISIE SA sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le 5 Juin 2026 à 10h00 au siège social de la société JEROL FINANCES 60 Rue Lucette et René Desgrand 69100 Villeurbanne - Lyon - France à l'effet d'examiner et de statuer sur les points de l'ordre du jour suivant :

- Approbation de la date de tenue de l'Assemblée Générale;

- Examen du rapport du conseil d'administration au titre de l'exercice clos au 31 Août 2025 ;

- Examen des états financiers au titre de l'exercice clos au 31 Août 2025 ;

- Lecture et approbation des rapports général et spécial du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice clos au 31 Août 2025 ;

- Approbation des états financiers et du rapport d'activité au titre de l'exercice clos au 31 Août 2025 ;

- Examen et approbation des conventions réglementées entrant dans le cadre de l'article 200 du Code des Sociétés Commerciales;

- Affectation du résultat de l'exercice clos au 31 Août 2025 ;

- Nomination d'un administrateur;

- Quitus aux administrateurs et à la direction générale;

- Pouvoir pour formalités.

Les documents de l'assemblée sont mis à la disposition des actionnaires au siège social de la société.

2026401749SANB3

Sociétés à responsabilité limitée

Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire

Société Concept International

Identifiant unique : 1161507A

SARL au capital de 900.000 TND

Siège social : Centre d'Affaire le Montplaisir, A61, Avenue Kheireddine Pacha 1073 Montplaisir Tunis

Les associés de la société Concept International sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire de la société, qui se tiendra le 24 juin 2026 à 12 heures au siège de la société à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- lecture et approbation du rapport d'activités relatif à l'exercice 2025

- Lecture des rapports général et spécial du Commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2025

- Approbation des états financiers arrêté au 31 Décembre 2025

- Approbation des conventions réglementées

- Affectation des résultats de l'exercice 2025

- Quitus au Gérant.

2026401732SRLB3

Sociétés unipersonnelles à responsabilité limitée

SOCIETE TUNISIEN SALT COMPANY - TUESCO

Société SUARL NON RESIDENTE

AU CAPITAL 3.010.820 DINARS

Siège Social: 19 RUE DE TURQUE 1001 TUNIS

MF : 0000246X

En vertu du P.V de l'Assemblée Générale Mixte du 12 Janvier 2026

enregistré à la recette des Finances Rue Ghandi le 16 Janvier 2026 sous le n°26800219, Quittance n°M004916, dont une copie a été déposée au Registre National des Entreprises le 6 Février 2026, il a été décidé de :

- Modifier l'article 2 des statuts relatif à l'objet social en y ajoutant une activité secondaire "l'exploitation du sel sous toutes ses formes"

- Modifier l'article 3 des statuts relatif à la dénomination de la société et prendra la dénomination suivante "BOUJMAAL SALT COMPANY SUARL"

- Approbation des comptes et du rapport de gestion de l'exercice allant du 1er Juillet 2024 au 30 Juin 2025.

- Donner quitus au Gérant.

- Affecter les résultats de l'exercice 2025.

- Délégation des pouvoirs nécessaires pour l'accomplissement des formalités légales.

2026401733SRUB3

Autres sociétés

Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire

Société «OASIS VOLAILLES»

Société mutuelle de base de services agricoles

Capital social : 60.000 DT

MF : 1489912A/P/M/000

Les adhérents de la société mutuelle de base de services agricoles «OASIS VOLAILLES» sont invités à assister à l'assemblée générale ordinaire qui le tiendra le 13/06/2026 à 10 H au siège social pour examiner les points suivants :

1. Approbation du retard de l'assemblée générale relatif de l'exercice 2025

2. Examen des rapports du conseil d'administration sur la gestion de l'exercice 2025

3. Lecture des états financiers de l'exercice 2025

4. Lecture des rapports du commissaire aux comptes relatifs de l'exercice 2025

5. Approbation du rapport d'activité et des états financiers relatifs de l'exercice 2025

6. Affectation du résultat de l'exercice 2025

7. Quitus aux administrateurs pour leur gestion au titre de l'exercice 2025

8. Approbation de l'admission des nouveaux adhérents et le départ d'autres.

9. Ratification pour nomination des membres du conseil d'administration et acceptation des démissions

Les documents de l'assemblée générale seront disponibles au siège de la société pour consultation dans les délais réglementaires.

Les soumissions des candidatures pour la composition du conseil d'administration seront adressées au plus tard le 11/06/2026 par simple lettre au nom du président du conseil d'administration à déposer au bureau d'ordre.

2026X00730SODB3

DIVERS

Avis au public

Perte d'un titre de propriété

Monsieur Haykel ben Salem Garbi, titulaire de la CIN n°09207886 demeurant à l'adresse cité Ennour Ouest Sidi Bouzid, déclare avoir perdu le titre de propriété relatif au titre n°64805 Sidi Bouzid Référence du titre de propriété N°13/9480, situé à la route El Hizamia Sidi Bouzid.

2026R01520DIVD2

Perte de titre de propriété

Mr SALAH ben BELLID BEN MOHAMED DHAFFAR titulaire de la cin 02080435 déclare la perte du titre de propriété n°19204/11 objet du titre foncier 48902 Kairouan sis à sisseb délégation de sbika gouvernorat de Kairouan.

Le certificat de perte a été délivré par le Centre de sécurité publique de sahloul le 30/03/2026 n°210.

2026S00651DIVD2

Avis

Fouzia Zouari et Ahmed lahiani déclarent qu'ils ont perdu le titre d'un terrain à 93.36 m² d'une maison située à la route sidi mansour k 4 Sfax provenant par acte de donation du 13/07/2002 enregistré le 29/06/2005 n°M048457 par les deux notaires Mohamed Trabelssi et Mohamed Turki.

Ils veulent extraire un autre qui remplace le premier, celui qui a une opposition donnera à Mziou Lotfi 65 Souk El Attarine 3001 Sfax dans un délai de 30j.

2026X00706DIVD2

Avis

Les héritiers du feu Mhamad ben Mohamed bouarada informent le public qu'ils ont perdu leur titre de propriété concernant l'acte de partage daté le 22/04/1974 et enregistré le 06/10/1980 n°203 dressé par les notaires Ahmed Jamousi et Mahmoud Mziou et qu'ils désirent avoir une deuxième copie originale, les oppositions se présentent au bout de 30 jours à partir de la publication de cette annonce au JORT chez le notaire Chtourou Mourad rue des notaires Sfax.

2026X00725DIVD2

PERTE

M. AWLED GHANDRI SAMIA CIN N°04783479 déclare que son titre de propriété acte notarié daté du 05/06/2020 dressé par les notaires CHAABOUNI HECHMI et GHRIBI RIADH, qu'elle a égaré, et entend réitérer une copie qui tiendra lieu de copie originale, celui qui a une opposition, qu'il la présente à l'étude de maître Hechmi CHAABOUNI à Mahres, Rue des Martyrs dans un délai ne dépassant pas 30 jours à partir de la parution de la présente annonce.

2026X00728DIVD2

AVIS

Les hérités de aichoucha jarraya avisent le public qu'elle possède une parcelle de terre; d'une superficie de 4504.405m²; limitée au sud khadija sahnoun et à l'est mahmoud masmoudi et au nord un passage et à l'ouest ruelle sise à la route gremda abi zayen km 8 Sfax.

Lui provenant par acte de vente daté 27/07/1951 et enregistré à Sfax le 30/11/1951 n° : 64, rédigé par les notaires ahmad khelif et mouhamed fourati. Et que son titre de propriété étant perdu et ils veulent en extraire une deuxième originale pour remplacer l'acte égaré.

Toute personne ayant une opposition ; doit l'exprimer auprès de Maître Fatma Damak notaire au médina arabe Sfax; dans un délai ne dépassant pas 30 jours de cette insertion.

2026X00731DIVD2

Avis

Mme Hédia Bent Mohamed Ben Ali Mrabet informe, par l'intermédiaire de la Banque Union Bancaire pour le Commerce et l'Industrie (UBCI), qu'elle est propriétaire de la totalité d'un terrain d'une superficie de 147 m², comprenant une construction à usage d'habitation, sis à la Route l'afrane Km 65 Sfax, acquis par donation en date du 24 juillet 2000, enregistrée le 28 juillet 2000 sous le n°60978, suivant acte établi par les notaires Mohamed Abdelmoula et Habib Bousbah est perdu et qu'il désire avoir une deuxième copie originale les oppositions se présentent devant Mr ABID ZOUHIR Notaire à Sfax rue de Carthage immeuble Ibn Zohr bureau M1 aux cours de 30 jours de cette publication.

2026X00732DIVD2

AVIS

ENTREPRISE DES TRAVAUX NORD-AFRICAÏN «ETNA»

S.A EN FAILLITE

CAPITAL SOCIAL: 240.000 DINARS

SIEGE SOCIAL: 18, RUE IBN KOUT AIBA 2037 TUNIS

IDENTIFIANT UNIQUE: 0381762F

Le syndic de la faillite de la société «ETNA» S.A Monsieur Nizar ALOUINI sis 18, rue Ibn Koutaiba 2037 El Menzah 7 TUNIS, informe les créanciers qu'il a été décidé la distribution des fonds résultant de la faillite de la société «ETNA» S.A au paiement des salaires restants. Un délai de 15 jours à partir de la date de parution du présent avis est réservé à toute personne intéressée pour faire toute opposition écrite à l'adresse du Cabinet citée ci-dessus.

2026401597VEPA2

Acte de vente

En vertu d'un acte de vente sous seing privé rédigé en langue française et légalisé en date du 6 janvier 1969, Chadli dit salah Ben hedi ben Ali Medbough et Djamilia Dite Zohra Bent Mahjoub Ben salah Ben Torkiya ont vendu à Ali Ben Omar Annajjar le bien immobilier dénommé «Dar Abdelaziz Tazerki», objet du titre foncier n°46062/110498 Tunis, sis à Rue Souki Belkhir, impasse El Mansi n°8, Tunis.

Le présent avis est publié dans le cadre de l'affaire de mise à jour n°76038, inscrite auprès du Tribunal Immobilier de Tunis, introduite par Monsieur Faycal ben Moussa.

2026401718DIVD2

République Tunisienne

Ministère de la Justice

Tribunal Immobilier de Tunis

7ème Chambre de Mise à Jour des Titres fonciers Gelés

Demande de mise à jour n° : 76891

Conformément à la demande de mise à jour n°76891 déposée auprès du Tribunal Immobilier le 12/05/2023 par société Laboratoires RECTA, représentée par son représentant légal et assistée par Maître Adel DILOU, la 7ème chambre du Tribunal Immobilier de Tunis a rendu, lors de l'audience du 19/06/2025, un jugement préparatoire

ordonnant la publication d'un avis complémentaire concernant ladite demande au Journal Officiel de la République Tunisienne (JORT) ainsi que dans deux journaux quotidiens, l'un en langue arabe et l'autre en langue française, pendant 3 jours.

En conséquence, nous autorisons les requérants à procéder aux publications mentionnées conformément à la loi, dont voici le texte pour le journal quotidien en langue française :

En vertu de la demande de mise à jour n°76891 déposée au Tribunal Immobilier le 12/05/2023 par la société Laboratoires RECTA, représentée par son représentant légal et assistée par Maître Adel DILOU, visant l'inscription sur le titre foncier n°115339 Tunis de l'acte de vente sous seing privé rédigé le 01/11/1989, dont les signatures ont été légalisées les 08/01/1990 et 03/01/1990, enregistré à la Recette des Finances le 04/04/1990, et émanant de la Municipalité de Tunis en la personne de son représentant légal, au profit de la société Laboratoires RECTA, Société à Responsabilité Limitée dont le siège social est sis au 1 Rue du Congo, Sidi Fathallah, en la personne de son représentant légal pour la totalité du bien immobilier faisant l'objet du titre foncier n°115339, situé à Fathallah, Tunis, d'une superficie de 14 ares et 97,5 centiares, ainsi que l'acte complémentaire sous seing privé rédigé le 17/11/2015, dont les signatures ont été légalisées les 21/01/2016 et 28/10/2015, enregistré à la Recette des Finances le 04/02/2016, conclu entre la Municipalité de Tunis en la personne de son représentant légal et la société Laboratoires RECTA, Société à Responsabilité Limitée, dont le siège social est sis au 1 Rue du Congo, Sidi Fathallah, représentée par son représentant légal Hatem BEN HAMZA, stipulant que la vente porte sur l'intégralité de l'immeuble du titre foncier 115339 Tunis.

Attendu que la requérante a également produit des actes de cession de parts sociales concernant la société RECTA, à savoir : un acte de cession de parts

rédigé le 18/02/1974 et enregistré le 19/02/1974 par lequel Mohamed BECHE a cédé à ses deux associés, Hedi Ben OUGHREM et Ahmed BEN MOSTAFA, la totalité de ses 20 parts à parts égales entre eux; ainsi qu'un acte de cession avec légalisation de signature le 11/03/1981, enregistré à la Recette des Finances le 12/03/1981, par lequel Hedi BEN ALI OUGHREM a cédé au profit de Youssef Ben Omar BEN HAMZA la totalité de ses 30 parts, et un acte de cession des parts rédigé le 09/02/1985 et enregistré à la Recette des Finances le 05/03/1985, en vertu duquel Youssef Ben Omar BEN HAMZA a cédé au profit de Habib Ben Mohamed TANBOURA et Sami TANBOURA la totalité de 60 parts; et un acte de vente d'actions avec légalisation de signatures le 06/11/1981 et du 26/08/1981,

enregistré à la Recette des Finances le 23/12/1981, par lequel Ahmed Ben Tayeb BEN MOSTAFA a cédé au profit de Youssef Ben Omar BEN HAMZA la totalité de 30 parts.

Conformément au jugement préparatoire rendu le 19/06/2025 concernant la demande susmentionnée, ordonnant la publication de la demande de mise à jour n°76891 dans deux journaux quotidiens, l'un en langue arabe et l'autre en langue française, pendant 3 jours, et ce, sous la supervision de Monsieur le Juge Rapporteur.

Nous autorisons la requérante, la société Laboratoires RECTA, à la personne de son représentant légal assisté par Maître Adel DILOU, à insérer le présent extrait / dans l'un des journaux quotidiens. A compter de la date de publication et jusqu'à l'expiration d'un délai de deux mois,

toute opposition ou intervention concernant l'objet de la demande peut être formulée auprès du Tribunal Immobilier de Tunis.

2026401719DIVD2

Déclaration de perte d'un titre de propriété

Madame Hamida Salmi, veuve du défunt Ahmed Derouiche, déclare la perte du titre de propriété n°09/14461 en date du 18/01/2016, relatif au titre foncier n°73998 Ariana, appartenant à son défunt Ahmed Ben Hassine Ben Ahmed Drouiche et dont elle est l'héritière. Elle a effectué une déclaration sur l'honneur concernant la perte de ce titre suivant acte légalisé par la municipalité de Raoued en date du 23/04/2026. Le présent avis sera publié au Journal Officiel de la République Tunisienne.

2026401740DIVD2